par Rutledge
FR 44
30482
Case
FRC
24855

VIE

PRIVÉE ET MINISTERIELLE

DE

M. NECKER,

DIRECTEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES.

PAR un CITOYEN.

Vitam impendere vero.

A GENEVE;
Chez PELLET, Imprimeur, rue des Belles-Filles.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

VIE

PRIVÉE ET MINISTERIELLE

DE M. NECKER.

IL eſt des hommes, qui, nés dans des temps de déſordre & de deſpotiſme, placés dans des circonſtances heureuſes, mais privés d'ailleurs de l'intelligence la plus commune, parviennent à des places brillantes, à des poſtes honorables & lucratifs.

La hiérarchie des Financiers offre ſur-tout des exemples étonnans de ces caprices de l'aveugle fortune. La liſte des Fermiers-généraux & des autres concuſſionnaires privilégiés de l'Etat, ne préſente qu'une ſuite d'individus nés ſans fortune, élevés dans les claſſes les plus obſcures, & qui après avoir été aux gages des traitans, montent par des places aviliſſantes aux premiers emplois de la Finance.

Ce qui ſurprend ſur-tout dans cette liſte d'êtres fortunés, c'eſt que les cinq ſixièmes n'ont pas la plus légère connoiſſance dans l'adminiſtration de l'impôt, & ſont couverts d'une croûte d'igno-

rance ; qui annonce une éducation groſſière ; & un eſprit épais & rampant.

Il y a ſoixante ans les Financiers ne ſavoient pas lire : aujourd'hui ils ſavent ſigner, & n'en ſont que plus ſtupidement ridicules, parce qu'ils joignent à une nullité abſolue, l'importance des gens qui croyent ſavoir quelque choſe.

Dans tous les temps ce corps n'a eu qu'autant d'eſprit qu'il en faut pour piller dans le dédale des impôts.

Si un homme qui n'a nul mérite perſonnel, qui arrive à Paris, chargé de l'exécration de ſa province, & chaſſé par la crainte d'un ſupplice infamant & mérité, ſi, par exemple, feu Beaujon, d'opulente mémoire, après avoir exercé des concuſſions déſaſtreuſes dans le commerce des bleds, ſe trouve réduit à faire toutes ſortes de métiers pour vivre, & parvient, en peu d'années, à la place de banquier de la Cour, où il amaſſe, en un inſtant, une fortune exorbitante ; ſi cet homme borné & nul, ſous toute eſpèce de rapports, acquiert ainſi de la réputation, pourquoi s'étonneroit-on que dans le même métier, un individu, doué de quelque intelligence, d'une facile conception pour la ſcience du calcul, & de l'art de *faire* exprimer avec éloquence ſes penſées, pourquoi, dis-je, s'étonneroit-on que M. Necker ait

fait une fortune rapide, brillante, ait acquis une célébrité passagère, & ſoit parvenu à ſiéger ſur le trône ariſtocratique & miniſtériel ? Non, ſans doute, il ne faut point s'en étonner, & il ne faut pas non plus être ſurpris ſi la haute réputation populaire que ce miniſtre avoit acquiſe ſous le regne du deſpotiſme & des abus, s'évanouit inſenſiblement aux yeux d'un peuple libre. Cette conſidération, née de l'ignorance des peuples, étoit ſemblable à ces météores, qui brillent dans l'obſcurité, & diſparoissent aux premiers rayons du ſoleil.

Hiſtoriens impartiaux, avant d'écrire la vie de M. Necker, nous l'avons ſuivi dans ſa marche dabord obſcure de petit banquier associé, puis de ſpéculateur plus hardi, plus heureux, bientôt de ſouffleur miniſtériel, enfin de miniſtre : nous l'avons ſuivi dans l'exil, moins pour le conſoler de ſa diſgrace, que pour ſavoir s'il l'avoit méritée : nous l'avons de nouveau accompagné à la Cour, & étudié dans ſa fuite en Suisse ; nous l'avons ramené au milieu du peuple Pariſien, dont il étoit alors l'idole, & nous le ſuivrons juſqu'à la fin de mars 1790, époque qui, ſans doute, ſera la veille de ſon exil définitif : nous ferons précéder nos obſervations particulières de notes authentiques ſur ſa vie privée, avant ſon association à la

banque ; & afin de rendre cet ouvrage plus piquant, nous le ſemerons de quelques anecdotes, qui ne ſont connues que de fort peu de gens, & dont les témoins ont pu ſeuls nous fournir les détails.

Nous prévenons le lecteur qu'il peut s'arrêter, s'il cherche dans cet ouvrage une apologie, ou une ſatyre; exempts de tout eſprit de parti, nous jugeons M. Necker comme la poſtérité le jugera : les faits parleront, car ce n'eſt point une diſcuſſion aride de finance, mais la vie privée & miniſtérielle du premier miniſtre que nous avons annoncée.

Necker naquit à Genêve au commencement de ce ſiècle. Son pere étoit citoyen de cette ville, & y faiſoit le métier de commerçant. Son éducation fut confiée à un miniſtre de la religion prétendue réformée. Il ne fit aucun progrès dans les lettres. On lui fit apprendre l'arithmétique, & il devint, dans peu, un grand calculateur. Cette ſcience, & la dureté de ſon caractere, lui inſpirerent le déſir de devenir riche. Genêve ne fourniſſant pas aſſez de reſſources à ſon ambition, il quitta la maiſon paternelle & vint à Paris. Il entra en qualité de commis chez Telusson, fermier des fiacres.

A force d'aſſiduité & d'hypocriſie, il devint caiſſier. Dès qu'il eut cet emploi, il commença à

agioter pour ſon compte avec l'argent de la caisse.

Il y avoit dans la maiſon un teneur de livres, nommé Dadret, qui par ſes longs ſervices, étoit ſur le point d'être associé à la banque. Necker obtint ſur lui la préférence, moyennant le verſement qu'il fit dans la caisse de la ſomme de huit cens mille livres. Que ne peut l'or ſur les hommes, & ſur-tout ſur les financiers ! Voici comment il eut cette ſomme. Un Anglois l'avoit placée chez Telusson, & Necker ne l'avoit par enregiſtrée. L'Anglois vint à mourir, elle ne fut pas réclamée, & notre Genêvois ſe l'appropria. Tel fut le commencement de ſa fortune.

Devenu riche, l'amour commença à trouver place dans ſon cœur. Madame Telusson avoit pour femme-de-chambre, ou demoiſelle de compagnie, la fille d'un miniſtre genêvois (1). Necker en devint amoureux, & la fit conſentir à l'épouſer.

Qui croiroit qu'il ne lui fut pas toujours fidèle, d'après l'auſtérité des mœurs qu'il n'a jamais cessé d'affecter ?

---

(1) Madame Necker dut ſon entrée chez Madame Telusson, & par conſéquent ſa fortune, à la protection de Madame.... Elle eut l'ingratitude de la méconnoître, lorſque M. Necker parvint pour la premiere fois au miniſtere.

Madame de C... comtesse du St. Empire, étoit arrivée depuis peu à Paris. Ses affaires lui firent lier connoissance avec M. Necker. Celui-ci, épris de ses appas, commença d'abord par lui faire sa cour; il lui fit ensuite l'aveu de son amour, qu'il accompagna des promesses les plus flatteuses. Cette dame n'avoit alors que dix-huit ans; on se laisse facilement séduire à cet âge; elle lui promit de couronner ses feux. Le rendez-vous fut donné; elle s'y rendit. On l'introduisit dans un cabinet où il y avoit un *petit lit de taffetas verd*, qui devoit servir pour le sacrifice. Au bout d'un quart d'heure l'amant arrive (il venoit de Versailles) *maudissant la Cour, M. de Maurepas & ses chevaux.* Il dit à son amante qu'elle étoit un *être sacré à ses yeux, la femme chérie à qui il vouoit son existence*, &c. &c. On se coucha. Mais quelle fut la surprise & la douleur de cette jeune beauté, lorsqu'elle vit que, malgré tous ses charmes, le sacrifice ne pouvoit être consommé!....

Elle attend encore ce qu'on lui avoit promis. Peu de temps après, notre *vertueux* Genêvois eut envie de jouir de la Guimar. Elle lui accorda ses faveurs; mais elle n'en fut pas dupe comme la comtesse. Nous aurons encore une fois occasion de parler de cette malheureuse abusée, & de la paillardise de son corrupteur.

La

Le désir d'acquérir de nouvelles richesses lui fit trouver le moyen de découvrir le secret du cabinet de St. James. Il proposa alors au sieur Telusson, d'acheter les actions du Canada, qui perdoient plus de la moitié en France; Telusson y consentit. Ils profiterent ainsi tous les deux du malheur des propriétaires de ces actions.

L'abbé Terray, qui étoit alors directeur général des finances, eut besoin d'argent. Il s'adressa à Necker pour qu'il lui en procurât. Celui-ci lui offrit les actions qu'il venoit d'acheter à vil prix. L'autre les accepta pour ce qu'elles valoient.

Que l'on s'imagine la fortune immense que fit en cette occasion l'agioteur Genêvois!

Il devint peu de temps après un des directeurs de la compagnie des Indes, dont il consomma la ruine (1).

Il se sépara alors de Telusson & s'associa Germani, son frere. Sa femme, qui passoit pour un bel esprit, attira chez elle les philosophes du temps, & entr'autres d'Alembert.

L'académie françoise proposa, à cette époque, un prix, dont le sujet étoit un développement des opérations ténébreuses de la Finance. Necker, dé-

(1) Voyez un ouvrage intitulé : Théorie & pratique de M. Necker, dans l'administration des finances.

ſirant ſe faire une réputation dans la république des Lettres, & n'étant pas doué d'assez de talens pour cela, engagea un de ces philoſophes à lui faire un diſcours ſur la matiere propoſée ; il ſe mit au nombre des concurrens & remporta la palme.

Ce diſcours, bien écrit dans une partie qu'on n'avoit jamais connue, puiſque les fermiers-généraux n'en connoissent eux-mêmes que les produits exorbitans qu'ils en retirent, & que par une conſéquence juſte, l'aréopage académique étoit bien loin de démêler, ſéduiſit la capitale & la cour, & il en réſulta que l'orateur Lauréat, recula tous ſes rivaux, qui pouvoient mieux connoître les détails, les ressources, les ſubtilités des fermiers, mais qui n'avoient pas eu l'eſprit de les faire écrire & de les faire dévoiler. Il y avoit encore un mérite de plus dans cet ouvrage, c'eſt qu'il indiquoit des apperçus, qu'il faiſoit eſpérer un mieux poſſible dans la régie des deniers royaux.

Tout ce pompeux étalage, deſſiné avec l'académique enluminure, plut & devoit plaire. L'académie, compoſée de beaux eſprits, qui rougiroient d'être calculateurs financiers, n'adjugea pas le prix au fonds diſcuté de la queſtion, mais aux charmes de la compoſition magique. Elle n'étoit en effet, juge compétent, que de cette partie. Le bon

Jean-Jacques dit dans cette occaſion : *Necker a écrit dans une matiere inconnue, il a voulu prouver qu'il avoit démêlé la fuſée, il a bien fait pour accélérer ſa fortune. Le croira qui voudra. Ses contradicteurs, jaloux n'en ſauront pas plus que lui, & déraiſonneront moins bien.*

Cette harangue fit la réputation de Necker. Si les fermiers, ſi les gens à chiffres, ſi les opérateurs de bureaux euſſent été plus clairvoyans, ils auroient pressenti que l'auteur couronné d'un Mémoire de finance, les éclipſeroit un jour, & les perdroit ſans retour.

Mais l'or ne donne point de lumieres, il aſſoupit au contraire. Les modernes Bourvalois ſont diſpenſés de raiſonner ; on leur fait grace du ſens commun en faveur de leur cuiſinier.

M. de Taboureau ayant ſuccédé au miniſtere des finances, à M. de Cluny, il vint en penſée à M. de Maurepas de lui donner pour collaborateur un homme habile en calculs & en opérations de banque. Il en fit part à Beaumarchais, ſon bouffon. Celui-ci lui propoſa Necker, qui fut accepté, moyennant un préſent très-conſidérable qu'il fit à Madame de Maurepas, & un pot-de-vin de deux cents mille livres qu'il donna à Beaumarchais. Le voilà directeur du tréſor royal. Ce n'étoit pas assez pour cet homme ambitieux ; il

fit déplacer, par des intrigues abominables, M. de Taboureau, & il fut fait alors miniſtre actif en chef, ſous le titre de directeur général des finances.

On ſait qu'il n'eſt pas un ſeul commis qui ne déteſte, qui ne maudisse ſes commettans. Les financiers parvenus ſont perſuadés de cette vérité, puiſqu'ils ont murmuré toute leur vie, même contre les fermiers qui les protégeoient.

Le motif de ce mécontentement général eſt ſimple; un employé du dernier cran, gémit d'avoir toute la peine, & d'être le plus mal récompenſé. Il eſt asservi aux ordres capricieux d'un brigadier, d'un contrôleur, d'un inſpecteur, tous commis comme lui, mais ſes ſupérieurs. Ces hommes, preſque tous ſans ame, ſans éducation, ſont assez ſtupides pour ſe croire quelque choſe, & pour ſe dédommager du mépris général, que les gens ſenſés ont pour leur profeſſion & leur perſonne; ils exigent de leurs ſubalternes un travail aſſidu, périlleux même, pour n'avoir rien à faire, pour vexer le citoyen & s'attirer les bonnes graces & la protection des premiers chefs, aux dépens des veilles & des ſueurs de ceux qui leur ſont ſubordonnés.

Necker connoissoit toutes ſes diſgraces; cent fois il s'étoit vu humilié, inſulté par des manans, qui n'avoient ni ſon intelligence pour les calculs,

ni ſon activité ; auſſi quand il ſe vit le préſident des fermiers-généraux, il ouvrit ſon cœur à ſes anciens reſſentimens ; il voulut venger les injures de ſes amis & les ſiennes propres. Il y réuſſit. Il lui étoit plus facile qu'à tout autre de le faire ; il connoissoit toutes les ruſes, toutes les cavillations, toutes les fripponneries des opérations des fermiers ; il étoit eſtimé à la cour ; il y étoit protégé du duc d'Orléans, qui lui faiſoit payer cher ſa protection & ſon appui. Il arracha le bandeau aux financiers ; ils les démaſqua ; c'étoit un frippon qui en dévoiloit d'autres, pour capter la confiance de la nation, & la bienveillance du monarque, pour puiſer à ſon aiſe dans les bourſes des capitaliſtes, & enfin pour ſe venger.

Il publioit qu'il ne travailloit que pour le bien de l'Etat ; on le crut, parce qu'il maltraitoit les Fermiers-généraux que la nation abhorre à ſi juſte titre.

Il voulut réchauffer le ſyſtême de Law, le raffiner & le préſenter ſous une nouvelle forme. La magie du ſtyle de ſon ſecrétaire lui attira l'admiration des hommes de lettres & du peuple, qui étoit fort aiſe de voir un Contrôleur-général de ſa claſſe pour mortifier les nobles ; mais les bons politiques ne voyoient dans Necker qu'un ambicieux qui vouloit traiter un royaume comme une

maiſon de banque, & pêcher en eau trouble.

Il éblouit par le déſintéreſſement dont l'empire eſt ſi fier. La confiance ſuit l'aveuglement. Il récompenſa ceux qui lui portoient leur or, par de ſi brillantes conditions, que la foule accourut; & le vulgaire, qu'il eſt facile d'égarer, crut que le miniſtre commandoit à l'opinion, tandis qu'il ne ſervoit que l'intérêt des individus.

Un des plaiſirs de la cour, dans ce tems-là, étoit de faire illuminer une partie des boſquets, dans l'un deſquels on avoit établi un trône de fougère, & là on jouoit au roi comme les petites filles jouent à madame; on éliſoit un roi, il donnoit ſes audiences, tenoit ſa cour, & rendoit juſtice ſur les plaintes qui lui étoient adreſſées par ſon peuple, repréſenté par les gens de la cour & du comité, par le roi & la reine, qui venoient ſe dépouiller de leur grandeur au pied de ce trône factice. On faiſoit au nouveau roi les plaintes les plus originales les unes des autres, les peines & les récompenſes ne l'étoient pas moins; mais au bout de quelques inſtans de ces plaiſanteries, qui ne pouvoient faire qu'un bon effet, Sa Majeſté, qui étoit preſque toujours à Vaudreuil, prenoit fantaiſie de faire des mariages; il marioit le Roi avec une femme de la cour, la Reine avec un des hommes, (on a remarqué qu'il ſe l'appro-

prioit le plus ſouvent) il en faiſoit de même pour les autres hommes & femmes de la ſociété; il les faiſoit approcher par couples au pied du trône, ordonnoit que chacun ſe prît par la main, & là, avec tout le reſpect dû à ce nouveau genre de ſacrement, & au nouveau roi qui ſe mêloit ainſi du ſacerdoce, on attendoit le mot ſacramental, qui étoit *decampativos*. Auſſi-tôt prononcé, chacun, avec ſa chacune, fuyoit à toutes jambes vers un des boſquets qu'il choiſiſſoit: défenſes de par le roi des fougeres de rentrer avant deux heures dans la ſalle du trône; défenſes d'aller plus d'un couple enſemble & dans le moindre endroit; défenſes de ſe voir, de ſe rencontrer, de ſe nuire, de ſe chercher, ni de ſe parler. Ce jeu plaiſoit fort au roi, qui trouvoit très-plaiſant de ſe voir ainſi détrôné ſur l'herbe par Vaudreuil.

On devoit ordonner les eaux à la reine, pour provoquer une ſeconde groſſeſſe: les médecins tomberent tous d'accord, que ces plaiſirs nocturnes, & ſur-tout le *décampativos* feroient encore plus d'effet. M. Necker ayant été conſulté à ce ſujet, dit, que malgré que le nouveau roi du ſoir coûtât preſqu'autant que s'il l'étoit pour toute la journée, il valoit mieux s'en tenir à cette recette, pour avoir un héritier du trône, qui feroit encore

un grand objet de dépenſe pour l'état, quelque part qu'il fût fait, & par quel faiſeur il nous fût procuré.

Madame Jule de Polignac accoucha au milieu de tous ces plaiſirs. La reine lui donna une layette de 80,000 liv., & le roi un préſent en argent de pareille ſomme; on devoit y joindre le duché de Mayenne, qui vaut 1,400,000 liv. Mais M. Necker s'y oppoſa. Peu de temps après il ſe rappella la chûte de M. Turgot; & comme il tenoit beaucoup à ſa place, dont la favorite menaçoit déja de le déloger, il détermina la reine à faire à ſa favorite un don de 3,000,000 liv. en dédommagement du duché en queſtion, qui n'étoit pas fait pour elle.

Lorſqu'il crut pouvoir s'oppoſer ſans crainte aux dépenſes exceſſives de la Reine & du comte d'Artois, il le fit. Sa modeſtie s'empreſſa alors de publier ſes refus & ſes oppoſitions dans toutes les gazettes, pour complaire au peuple & capter ſa bienveillance; cependant il profitoit de l'aveuglement de la nation pour ſatisfaire les financiers & des ſpéculateurs avides, en promettant l'exportation des grains.

Il ſupprima & retrancha beaucoup de dépenſes, & d'officiers de la maiſon du Roi, de la Reine & des Princes.

Chez une nation où les grands n'éprouvent gueres de contrainte, où les femmes ſont à peu près sûres de leur empire, où les agens ſubalternes croyent pouvoir diſpoſer de l'autorité, où l'adreſſe prétend aux graces, où l'importunité arrache ce qu'on ne lui accorde pas, on fut ſurpris de voir un homme qui ſembloit mépriſer les hommages, ou du moins les ſacrifier à une divinité plus entiere ou incapable de compoſer.

L'étonnement redoubla lorſque le même homme, d'une apparente indifférence pour les adroites prévenances, montra une ſenſibilité puérile aux ſarcaſmes d'une nation plus légere que maligne, & confeſſa que ſa philoſophie ſuccomboit ſous les traits plaiſans que décochoient les oiſifs de la capitale, devenus, ſans le ſavoir, miniſtres des vengeances d'une foule de victimes égorgées avec le couteau de la réforme.

On le flatta de ramener les incrédules, ou quelques hommes rebelles à l'enthouſiaſme, s'il vouloit que l'on dévoila, en ſon nom, à la nation, les cauſes d'une félicité dont on la berçoit ſans ceſſe, ſans jamais l'en faire jouir. Mais cela révolta les uns, fit rire les autres, en impoſa à un certain nombre, & déplut à tous; car les hommes ne veulent pas qu'on viole leurs ſuffrages, & qu'on les condamne à l'admiration.

En 1776, le comte de Vergennes, excité par d'autres miniſtres, & par des particuliers à vues peu déſintéreſſées préparoit la guerre contre l'Angleterre. Le comte de Maurepas y répugnoit, & les gens ſages annonçoient d'avance qu'il en coûteroit plus de deux cens mille hommes, plus de douze cens millions de dépenſes extraordinaires, & plus de ſoixante millions de nouvelles rentes à payer pour des ſuccès douteux, probablement très-médiocres.

Ce fut M. Necker, qui, par ſes mémoires, détermina M. de Maurepas, en lui donnant les moyens de développer le crédit de la France; ainſi c'eſt à M. Necker qu'on eſt redevable de la dernière guerre. Il développa en effet ce crédit en empruntant, depuis le mois d'octobre 1776, juſqu'au mois de mai 1781, cinq cens trente millions, chargeant l'état d'environ quarante-cinq millions de rentes. Son ſucceſſeur, en deux ans, emprunta plus de trois cens millions, & M. de Calonne, toujours uſant de ce même crédit, ſi bien monté par M. Necker, plus de huit cens millions; ainſi par l'effet merveilleux de cette reſſource, en dix ans, l'état a conſommé 1 milliart 645 millions, qui lui font payer au moins cent trente millions de nouvelles rentes annuelles.

En un mot, ſans parler du ſurplus, la guerre

qu'on n'évaluoit qu'à douze cens millions, en coûta ſeize cens, ſans nul profit que pour les entrepreneurs, fourniſſeurs, vivriers, & part-prenans.

En 1777, on avoit augmenté les impôts de pluſieurs manieres, & l'on avoit ſupprimé pour plus de ſept millions d'actes de juſtice, annoncés, promis, effectués juſques-là par le roi.

Au contraire, ſi l'on fût reſté en paix, en 1780, les revenus du roi euſſent reçu un accroiſſement de plus de quatre-vingt millions ; Sa Majeſté auroit pu déſirer, ce qu'elle déſire ſi fort, le rembourſement des dettes. Le fâcheux, pour M. Necker, c'eſt que tous ces faits & raiſonnemens ſont tirés, & ſe déduiſent de ſes propres aveux, dans ſon mémoire en réponſe à M. de Calonne.

C'eſt lui qui fit contracter, en grande partie, la *dette criarde*, *ou non fondée*, qui conſiſte en plus de ſix cens millions en papiers agiotables, illégaux & uſuraires.

N'ayant point le travail avec le roi, ni l'entrée au conſeil, ne figurant que comme un premier commis ſous M. de Maurepas, il fit jouer une infinité de machines pour ſe tirer de cette manière d'être ſubordonnée, & par-là il allarma

l'ambition de M. de Maurepas, qui n'eut d'autre reſſource que de le faire renvoyer.

Il ſe ſervit pour cela du parlement, & notamment de M. d'Eſpréménil. Maurepas fit connoître à cette cour le mémoire ſur les adminiſtrations provinciales qui lui avoit été confié par le roi.

Ce mémoire fut dénoncé par M. d'Eſpréménil, qui ſe mit à la tête de la cabale. M. de Maurepas ſe ſauva de la honte d'avoir trahi la confiance du roi, en communiquant le mémoire en queſtion, par la fable que lui donna occaſion de faire la mort du Préſident de Gaſque, arrivée à cette époque. Cette fable conſiſta à ſuppoſer qu'un exemplaire manuſcrit de ce mémoire avoit été trouvé parmi les papiers de ce Préſident, lors de l'inventaire de ſa maiſon, détourné par le Commiſſaire au ſcellé & remis par ce dernier à M. d'Eſpréménil. Cette fable avoit un air de reſſemblance d'autant plus grand, que M. de l'Eſſart étoit inſtitué légataire par le préſident de Gaſque, & qu'il n'y avoit rien de plus apparent qu'une communication donnée au préſident de ce mémoire par M. de l'Eſſart, qui paſſoit pour le confident intime de M. Necker. Ce n'eſt que depuis que l'on a ſçu que M. de l'Essart n'en avoit aucune connoiſſance.

Il fut remplacé par le vieux Fleury, conseiller d'état, aussi incapable au moins d'être à la tête du département des finances que son prédécesseur, & c'est beaucoup dire.

Ce n'étoit rien de descendre, mais il étoit cruel de descendre au bruit des applaudissemens, & dans l'impuissance de demeurer spectateur d'un peuple frivole, encore plus prompt à se consoler qu'à s'enthousiasmer.

Il courut dans un château solitaire avec le secret espoir d'y voir accourir en pélerinage des adorateurs.

Ils parurent de loin à loin. Il fit composer un gros livre, où il déposa les secrets de la famille de l'état, & dont l'introduction étoit remplie d'éloges pour le soi-disant auteur, & d'insultes à la nation Françoise.

Ce livre fut fortement attaqué. Necker accourut à Paris le défendre, fomenter, nourrir, échauffer les intrigues qu'il faisoit naître, ressusciter un parti alors languissant, & commencer une guerre sourde contre tous les ministres. Une fortune immense ne favorise que trop ce besoin insatiable d'intriguer, & y joignant l'apparence de mœurs austeres, dont l'ambition fait le premier de ses ressorts, il se fit un parti chez cette classe orgueilleuse, dont l'incurable manie est de

protéger, qui conçut le hardi projet de le ressuſciter.

Dans une obſcurité combinée, il jouoit le rôle d'un martyr, lorſqu'un rival engagea une querelle un peu précipitée. Elle rangea ſes nombreux ennemis du côté de ſon adverſaire, qui, dans ce moment plus que jamais, recueilloit les fruits de l'auſtérité des moyens, ſans remonter cependant au trône des finances, ſur lequel la fortune placa un adminiſtrateur, qui n'étoit pas ſi frippon que lui, mais qui avoit la même ineptie ſous les dehors de la capacité. Les caisses ſe vuiderent, la confiance diſparut, le crédit fut anéanti, la confuſion s'avançoit, le peuple fatigué ſembloit hazarder quelques menaces, l'orage alloit croissant, la néceſſité impérieuſe commanda des diſpoſitions extraordinaires, & l'autorité, embarrassée un inſtant, replaça au timon des affaires un homme que le peuple demandoit moins pour l'avoir, que pour être délivré d'un double fléau.

On s'attendoit à des prodiges : quel aveuglement ! Le financier comptoit ſur un nouveau ſyſtême, les créanciers de l'Etat, ſur le retour de l'exactitude, le commerce ſur des ſecours, la nation ſur un plan uniforme. Les hommes de Lettres eſpéroient des vues profondes de la part de leur émule ſuppoſé, les amis de la liberté

une conſtitution franche de la part d'un Républicain ; les gens d'affaires la remonte du crédit des ſyſtèmes d'un ſpéculateur en banque ; le clergé, un concours au ſoutien de la morale de la part du ſoi-diſant auteur *de l'influence des Opinions Religieuſes* (1) ; le roi, quelques momens de tranquillité, quelques jours de paix dont cet homme roi ſeroit ſi digne ; il l'attendoit d'un miniſtre ſi loué, & ſi ſouvent rappellé à ſon ſouvenir par ſes créatures enthouſiaſtes ou ſoldées. Que d'eſpérances ont été trompées ! Pourquoi ? c'eſt que dans l'eſpace rapide de trois années, la nation a appris à connoître ſes droits. A peine a-t-elle voulu les faire valoir, que l'adminiſtrateur ignorant, étonné de la réſiſtance, s'eſt en vain replié ſur lui-même. Chaque événement l'a découragé. On lui a montré l'intervalle qu'il avoit à remplir pour arriver au but que la nature des choſes lui preſcrivoit : alors, meſurant ſes forces avec cet immenſe travail, il a chancelé. Mais, bientôt ranimé à la voix tyrannique de l'ambition,

(1) Quelques perſonnes attribuent cet ouvrage à l'abbé Raynal. Il ſeroit meilleur s'il étoit ſorti de la plume de ce célebre Ecrivain.

pressé sur-tout par son épouse (1), sa fille (2), & d'autres entours avides d'intrigue & de gloriole, on lui a fait saisir l'occasion de jetter un grand éclat; & croyant commander aux opinions, il a cédé à la volonté générale qui réclamoit une assemblée nationale.

A peine ce grand engagement fut pris, que tourmenté du besoin de primer, & de la crainte de ne pas diriger facilement cette grande machine, il fut effrayé de la carriere qu'il venoit de s'ouvrir. Depuis cette époque, chaque démarche qu'il a faite est devenue une chûte.

Dans la derniere assemblée des notables, il

---

(1) Elle a quelque peu d'esprit, beaucoup de méchanceté, de hauteur & d'hypocrisie. Avant que Necker rentrât dans le ministere, elle avoit de petites attentions pour les débiteurs en prison, & pour les malades réduits à l'hôpital; depuis qu'il y est rentré elles ont disparu pour toujours. C'est à l'impression qu'elles firent sur le public, que son époux dut sa réputation de popularité & de bienfaisance, son nom de pere du peuple, d'ange tutélaire de la France.

(2) Elle est, avec un peu plus d'esprit, aussi hautaine, aussi méchante, aussi hypocrite que sa mere.

preſcrivit un plan de travail ſi gauchement tracé qu'elle ne le ſuivit point. L'adminiſtrateur n'y inſpira ni confiance, ni crainte, ni eſtime, ni déférence.

La forme de convocation qu'il propoſa fut preſque généralement rejettée; le réglement qu'il donna étoit obſcur, ſujet à des interprétations déluſoires; auſſi occaſionna-t-il des élections imparfaites & vicieuſes; il y montra en outre, pour la nobleſſe, des égards déplacés.

Enfin, après bien des retards combinés, les états-généraux eurent lieu. Il prononça à leur ouverture un diſcours, dans lequel perçoit à chaque inſtant l'homme enivré, & cette malheureuſe habitude de ne ſavoir jamais s'expliquer. Ce diſcours étoit indécent, meſquin, déplacé, démaſquant dans celui qui l'avoit compoſé un génie étroit & une ame incertaine.

Il balbutia dans les conférences au lieu de parler, il y tâtonna au lieu de s'avancer, & il y montra, dans toute ſa honte, cette timidité qui provient du ſentiment cruel qu'on eſt au-deſſous de ſa beſogne, & arrivé au terme où il faut avouer ſa nullité, ou préſenter un de ces grands expédiens qui ramenent les opinions flottantes.

Cet important ſecret, ſi bien dérobé pendant dix ans aux yeux de la multitude déçue, fut alors

révélé. On vit clairement que Necker étoit ſans plan déterminé, ſans génie pour le concevoir, & & qu'il n'avoit pas même aſſez d'eſprit pour diſtinguer parmi les ſavans celui qui auroit pu le lui donner.

Dans les premiers mois de ſon regne, on crut devoir garder le ſilence. Donnez donc le temps de faire, diſoient ſes partiſans. Les états-généraux annoncés, tout fut renvoyé à cette époque régénératrice. Il s'agiſſoit ſeulement de la gagner ſans éclat & ſans ſuſpenſion totale. On y parvint. Au lieu de voir déployer le génie de l'homme d'état, on apperçut un aſtucieux perſonnage, qui tantôt ſe montroit & tantôt ſe cachoit, qui n'oſoit embraſſer le parti du peuple, & craignoit d'être repouſſé de celui de la nobleſſe, qui ſe flattoit de trouver dans le clergé conciliateur un parti qui modéreroit l'effervescence de celui des deux autres.

On vit ce même perſonnage fomenter la diviſion entre les ordres, non en les incitant les uns contre les autres, mais en leur inſinuant l'eſpoir de voir l'autorité royale appuyer le parti auquel il la promettroit.

On reconnut, en examinant ſes principes, ſon ſilence ou ſa conduite, qu'il étoit incapable d'être admis à la formation d'une conſtitution.

Ses principes ſont puiſés dans le deſpotiſme le plus révoltant ; on les a vus développés & mis ſous les yeux du public.

Dans ſon diſcours pour l'ouverture de l'Aſſemblée Nationale, il ne dit pas un mot de la conſtitution, & l'affectation de n'occuper les comices que des finances ne peut être une ſimple mal-adreſſe.

Sa conduite pour la ſeule convocation de Paris, démontra qu'il n'avoit jamais voulu d'union, de laquelle ſeule peuvent dériver des loix conſtitutives.

On le vit ſans ceſſe flotter entre des incertitudes cruelles. On ne ſavoit s'il avoit un ſyſtême caché ſous le voile d'une myſtérieuſe prudence, ou s'il cachoit ſa nullité ſous des dehors adroits. On ne ſavoit s'il donneroit des armes à l'ariſtocratie, ou s'il favoriſeroit les démagogues ; s'il vouloit régner, s'il vouloit faire régner le Roi ou la loi.

S'il nous eût fallu reprendre une adminiſtration précipitée, les nations voiſines auroient pu nous dire : « François imprudens, vous avez confié vos deſtinées à un étranger qui ne vous avoit donné aucuns gages, ni de talens, ni d'attachement. Malgré l'expérience des Mazarins & des Law, vous avez eu encore une confiance

aveugle, il faut l'expier ». Qu'aurions nous répondu ?

On ne tarda pas à voir qu'il étoit un administrateur indigne, un ennemi public, un scélérat.

L'approvisionnement de la capitale & des autres grandes villes du royaume étoit confié aux intendans des provinces, & à une compagnie ministérielle d'accapareurs, lors du rappel de M. Necker au ministere en 1788. On prétendoit que l'avidité des monopoleurs, l'incurie du gouvernement (1), sur l'exportation immodérée des grains, & la médiocrité de la derniere récolte, menaçoient d'une disette prochaine : le directeur-général des finances ne négligea rien pour accréditer ces bruits allarmans. Un orage affreux avoit dévasté quelques cantons; mais quoiqu'il n'eût frappé que soixante & quelques lieues quarrées, sur trente mille que contient la surface du Royaume, le ministre s'empressa de publier, « qu'une grêle désas-

(1) Cette exportation immoderée des grains n'étoit qu'un bruit que l'on faisoit courir à dessein de favoriser le plan d'accaparement du ministre. Il y eut à ce sujet le plus affreux tripotage; les primes étoient touchées plusieurs fois par les agens ministériels, & pour la même cargaison, qui étoit successivement présentée dans différens ports.

» treuſe ayant ravagé une vaſte étendue de ter-
» rain, il manquoit peut-être la juſte quantité né-
» ceſſaire de grains pour entretenir le pain dans
» la juſte meſure qui ſeroit déſirable, & que ſa
» Majeſté ne pourroit garantir que le prix de
» cette denrée ne fût conſtamment cher cette an-
» née ». Après être parvenu à répandre l'allarme ſur les craintes d'une famine prochaine, bientôt il chercha à en tirer parti. Cependant il annonça des ordres pour faire venir des grains de tous côtés, & des primes pour encourager l'exportation. Soit fripponerie de ſes agens, ſoit fripponnerie des marchands étrangers, il ne nous arriva que des grains avariés & des farines gâtées. Il prétendoit les avoir achetées à très-haut prix, & il eut l'art de ne pas tarir ſur les tendres ſoins, les généreux ſacrifices du monarque, pour pourvoir à la ſubſiſtance de ſon peuple; comme ſi ces ſoins n'étoient pas le premier des devoirs du gouvernement, comme ſi le gouvernement avoit quelque choſe en propre. Mais ces maximes d'état n'étoient pas encore reçues.

A cette époque, déja le déſordre des finances, qu'il avoit ſi bien préparé, étoit extrême. Les frais énormes du gouvernement, les dépenſes inouies de la cour, les affreuſes déprédations des adminiſtrateurs, & les fripponneries incroyables

des employés, avoient mis le tréſor public à ſec. Il falloit de l'or, & le miniſtre, toujours fertile en expédiens, en trouva un qui promettoit une moiſſon abondante, une moiſſon sûre, une moiſſon journaliere. Il avoit déja ſous lui une compagnie d'accapareurs (1) pour l'approviſionnement de la capitale; il en eut d'autres qui accaparerent les grains du Royaume. Pour les revendre à un prix arbitraire, pour colorer la hauſſe du pain, il fit

---

(1) La compagnie Leleu, qui tenoit tous les moulins de Corbeil. Le 19 février 1789, les boulangers de Paris préſenterent un mémoire au lieutenant de police, où ils ſe plaignoient de ce que la compagnie des ſieurs Leleu, pour mettre, ſous différens prétextes, un prix plus haut à la denrée, avoit ſubitement reſtraint ſes ventes & livraiſons; qu'ayant écrémé les halles circonvoiſines, les boulangers qui s'y étoient tranſportés pour faire leurs achats, s'étoient vus réduits à revenir dans la capitale, à la merci de ladite compagnie, la ſupplier de les approviſionner à tous prix; & par contre-coup avoient été forcés d'enchérir le pain, en raiſon de la hauſſe des farines : ce qui leur avoit attiré l'amende de la police.

Gravement inculpés par ce mémoire, les ſieurs Leleu répandirent dans le public deux imprimés, ſous les titres « d'Obſervations & de Compte rendu ſur l'établiſſement des moulins de Corbeil », où ils invoquoient le témoignage de M. Necker, ſur

venir, à grand bruit, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Amérique, pluſieurs cargaiſons de farines & de grains avariés, tandis qu'il laiſſoit paſſer par l'Alſace & la Lorraine, nos excellens grains dans le pays de l'Empereur.

Le pain fait des farines gâtées avoit une ſaveur déteſtable; il s'agiſſoit de la maſquer: il étoit d'une qualité vénéneuſe; il s'agiſſoit d'en pallier les funeſtes effets: on conſtruiſit donc des moulins à bras dans l'école militaire, où ſe fit le mêlange des mauvaiſes farines avec de bonnes, & d'où elles furent portées à la halle, pour être diſtribuées aux boulangers, comme le témoignage una-

---

leur déſintéreſſement & leur dévouement patriotique. Ces accapareurs miniſteriels produiſirent une lettre où l'adminiſtrateur des finances leur diſoit : *ſoyez perſuadés qu'en toute occaſion vous me trouverez prêt à vous donner des preuves d'eſtime & d'intérêt.* Ils produiſirent auſſi un arrêt du conſeil, ſans date, ſans ſignature, ſans affiche, & de la façon, ſans doute, de M. Necker, par lequel le premier mémoire des boulangers étoit ſupprimé comme calomnieux & diffamatoire. Ainſi nul doute que les accapareurs miniſteriels n'ayent affamé la capitale depuis le retour de M. Necker, en 1788, juſqu'au moment de la révolution, & qu'après la révolution ils ne l'ayent encore affamée; car ils étoient l'ame du comité des ſubſiſtances de l'hôtel-de-ville.

nime des employés, des charretiers, des porte-facs & des curieux, ne l'a que trop appris.

Tant qu'on put prétexter le manque de bled, il fallut, pour ne pas mourir de faim, se contenter de celui qu'on avoit; & personne n'étoit en droit de se plaindre. Mais depuis la moisson; mais après la plus abondante récolte, priver les peuples des dons du ciel! les tenir dans la disette! leur ôter la consolation de savoir qu'ils auroient du pain! & cela pour continuer un trafic honteux, qui les réduisoit à la misere en détruisant leur santé: voilà un de ces phénomènes réservés à l'histoire de nos jours, à l'apologie du gouvernement françois; & sur-tout à l'éloge du ministre des finances.

Outre les moyens que cette infâme spéculation lui donnoit de se soutenir, en faisant face aux dépenses du gouvernement & de la maison royale, elle le rendoit maître de l'estomac du peuple; elle lui fournissoit l'occasion de le mettre en fureur à volonté, en lui retirant sa nourriture; & elle lui ménageoit le prétexte d'avoir à son commandement des forces suffisantes pour l'asservir, en feignant de vouloir l'appaiser, & pour enchaîner ensuite la capitale, d'après laquelle tout le royaume reçoit son impulsion.

Cette odieuse spéculation de l'administrateur des finances, n'étoit qu'un tissu d'horreurs.

La

La France entiere étoit remplie d'accapareurs ; ces accapareurs faiſoient monter très-haut le prix du bled (1) ; ils en exportoient une énorme quantité dans la Flandre Autrichienne, & le gouvernement ne prenoit aucune meſure ſérieuſe pour empêcher ces accaparemens, pour s'oppoſer à ces exportations. Ces coupables manœuvres pouvoient-elles être des ſpéculations individuelles ? Le ſeul but des accapareurs étoit le gain conſidérable qu'ils ſe promettoient ſur le bled, lorſqu'ils auroient amené la diſette. Mais auroient-ils commencé par faire d'énormes ſacrifices, dans l'eſpoir d'un profit plus que douteux, ſi leurs manœuvres n'avoient été qu'une entrepriſe à leur compte, & s'ils n'avoient pas eu l'appui du pouvoir exécutif ? Pour l'appat d'un gain ſi douteux, de ſimples particuliers auroient-ils eu la témérité de s'expoſer de la ſorte à la juſte fureur du peuple, s'ils n'avoient été sûrs de l'adminiſtration ? Des monopoleurs auroient-ils été aſſez ſtupides pour enlever des grains à la France, & les aller revendre chez l'empereur à un prix fort au-deſſous de celui qu'ils les avoient payés, s'ils n'avoient été amplement dédommagés par le miniſtere ?

(1) A Soiſſons, ils firent monter le prix du ſetier de 130 à 240 liv.

Ces infâmes manœuvres tarissoient les sources de l'abondance, & livroient les peuples aux malheurs de la disetre, aux horreurs de la famine. A qui pourroit-on les imputer qu'à celui qui tenoit dans ses mains les sources de l'abondance (1)? Et quel autre motif lui prêter que le dessein perfide de faire sentir aux peuples les inconvéniens de la liberté, & d'amener (2) les municipalités à lui rendre d'elles-mêmes les subsistances, qui seules pouvoient le remettre en possession du talisman mystique, auquel tenoit son existence, son crédit, sa réputation?

Suspendons un moment le reçit des horreurs que Necker commît dans son dernier ministere envers toute la France, pour faire part au public de sa méchanceté envers un individu.

Madame de C....., dont nous avons déja parlé, voyant, après plusieurs années d'attente, que son ancien amant ne maintenoit pas la pro-

---

(1) Dès le lendemain de la transfation de la famille royale à Paris, il les fit couler pendant quelques jours, pour nous convaincre, sans doute, qu'il les ouvroit & fermoit à son gré.

(2) Nous venons d'apprendre qu'elles ne sont jamais sorties des mains du ministre; que le comité de la ville de Paris n'a été qu'un instrument aux volontés de l'accapareur général.

meſſe qu'il lui avoit faite, malgré toutes ſes ſollicitations & toutes les lettres qu'elle lui avoit écrites, prit, le 12 juin 1789, le parti de lui en préſenter une elle-même, lorſqu'il ſortoit du du conſeil. En voici la copie:

« Je vous préviens, Monſieur, que je vous » prépare une ſcene qui *dévoilera* les yeux de la » partie de la nation ſtupide qui vous encenſe. » Du reſte, il dépend de vous de l'empêcher. » Comme les affaires de l'état ne me regardent » point, je garderai le ſilence ſur vous & vos » opérations, ſi vous rempliſſez votre devoir à » mon égard. M. Necker qui regle l'état, doit » commencer par ſe conduire avec l'honnêteté » qui doit faire la bâſe de ſon caractere, & il » doit payer ſes dettes avant celles de l'état. Ce » n'eſt point une grace que je vous demande, » c'eſt une juſtice. Vous me devez une ſomme » conſidérable, promiſe depuis pluſieurs années. » Les intérêts doivent être compris dans la ſom- » me. Je vous préviens que j'ai beſoin de mille » louis, & qu'il eſt inutile de m'envoyer une » ſomme modique, parce que je ne la prendrois » pas. Je n'ai jamais oublié la nuit paſſée avec » vous à la Chauſſée-d'Antin, non pour la re- » gretter, mais pour en gémir, où vous avez » abuſé avec une adreſſe incroyable de ma jeu-

» nesse & de ma bonne-foi. Il eſt temps de » réparer vos torts à mon égard. Votre réponſe » me réglera ſur le parti que j'ai à prendre, & » ſi je n'en reçois point, j'ai un libraire fidele, » qui fera imprimer cette lettre, & qui en don- » nera des copies à tous vos apôtres ».

La Comtesse de C. . . . .

Elle attendit en vain juſqu'au 14 la réponſe à cette lettre. Alors elle ſe préſenta de nouveau à M. Necker, à ſa ſortie du conſeil, & le pria de vouloir bien répondre à ſa lettre. Le chaſte (1) Genêvois lui dit: je vous en ferai une, & lui donna en attendant un coup de poing dans l'eſtomac. Le lendemain elle reçut une lettre de M. *Clos*, l'ame damnée de M. Necker, dont voici la copie :

» M. *Clos*, lieutenant-général de la prévôté de » l'hôtel du Roi, déſireroit avoir l'honneur de » parler à Madame de C.... pour affaires qui l'in- » téreſſent. Il la prie de vouloir bien lui faire » dire, ſi elle veut prendre la peine de paſſer

(1) Nous ſavons qu'il avoit une petite maiſon où il faiſoit venir des proſtituées de la derniere claſſe. Le ſieur Haller, banquier, étoit ordinairement le compagnon de ſes plaiſirs.

» chez lui ce matin, & ſi elle ne le pouvoit pas » M. *Clos iroit chez elle* ».

Elle répondit à M. *Clos* qu'elle l'attendroit chez elle. Trois ou quatre jours s'écoulerent ſans qu'elle vit paroître ce Monſieur. Au bout de ce temps-là, M. *Boin*, lieutenant de la prévôté, ſe tranſporta chez elle avec des gardes, & lui dit qu'il venoit de la part de M. *Clos*, pour la forcer d'aller chez lui. Elle pria M. *Boin* de renvoyer les gardes, & le ſuivit. Arrivée chez M. Clos, il lui dit que la lettre qu'elle avoit écrite à M. Necker, & la diſpute qu'elle avoit eûe avec ce miniſtre à *l'Œil-de-Bœuf*, avoient été cauſe qu'il l'avoit fait chercher; que M. Necker ne la connoissoit pas; qu'il lui avoit dit qu'elle étoit appoſtée par ſes ennemis; qu'il vouloit cependant faire quelque choſe en ſa faveur, mais à trois conditions; la premiere, qu'elle déclareroit le libraire qui avoit imprimé ſa lettre, & qu'elle lui feroit avoir toutes les copies qu'il y en avoit; la ſeconde, *qu'elle diroit du bien du miniſtre*; & la troiſieme, qu'elle quitteroit le royaume, où ſa préſence lui déplaiſoit. Elle répondit que quand aux copies de la lettre elles les lui enverroit; que pour dire du bien de M. Necker, il lui donneroit un million, qu'elle ne le feroit pas; mais qu'elle promettoit de

n'en parler ni en bien ni en mal; & que pour quitter le Royaume, cela ne lui convenoit pas. Alors M. *Clos* tira une lettre-de-cachet (1) de ſon ſécrétaire, & la lui montra. Elle portoit un ordre du Roi qui l'exiloit à quatre lieues de la Cour, & étoit ſignée *Laurent de Villedeuil*, &c. Elle le pria de la lui remettre, il ne le voulût pas. Elle lui dit que toute lettre-de-cachet qui n'étoit point ſignifiée, n'en étoit pas une. Alors il lui dit avec un ton doucereux: Eſt-ce de l'argent que vous voulez? Eh bien, je vous réponds que ſi vous obéiſſez, vous en aurez, ſinon on ſe portera aux dernieres violences. Elle obéit à la lettre-de-cachet, & vint à Paris. Quelques jours après, étant au Palais Royal, elle fut aſſaillie par une nombreuſe populace; elle courut ſe ſauver dans un hôtel garni. Le maître voyant arriver la foule, qui vouloit mettre le feu à ſa maiſon, menaça la comteſſe de la jeter par l'eſcalier; elle prit le parti de ſe livrer à ces miſérables. Elle leur demanda ce qu'ils lui vouloient: te hacher en mor-

(1) Ceci nous fait rappeler que M. Necker eut la cruauté, dans ſon premier miniſtere, de déchaîner les ordres arbitraires contre les critiques de ſes opérations, en même temps qu'il vouloit paroître ſoumettre ſon adminiſtration au tribunal de l'opinion publique.

çeaux, disoient les uns, te fouetter, marquer, disoient les autres, & les plus furieux ajoutoient: promener tes membres sanglans & les offrir à M. Necker. Ils vouloient qu'elle cria: vive M. Necker; elle ne le voulut pas. Voyant alors que la fureur augmentoit, elle se mit à crier: vive le Tiers! Je suis du Tiers, mes amis! --- Jurez-le à genoux: elle le fit. Dès qu'elle eut fait cette cérémonie, la fureur se changea en cris de joie; les poissardes vinrent l'embrasser; quelques hommes prirent sa défense; ils voulurent qu'elle allât boire avec eux, & la conduisirent ensuite dans une maison voisine, où on lui donna tous les secours que sa situation exigeoit.

Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur ce fait. Reprenons l'histoire des forfaits que l'administrateur des finances commît contre la France.

Depuis long-temps la capitale étoit le centre des lumieres, des forces & des efforts du parti patriotique: c'est contre elle que les aristocrates dirigerent leurs batteries. Se flattant que les provinces suivroient bientôt ses destinées, ils formèrent le projet de la réduire par la faim, le fer & le feu.

Sous le prétexte ridicule d'y maintenir sûreté & tranquillité, ils y firent défiler des troupes. Pour qu'elles fussent dans leurs mains des instru-

mens plus aveugles de fureur & d'oppreſſion, ils choiſirent des troupes étrangeres, des Allemands, dont les chefs étoient des créatures de la cour; & crainte que la voix de la raiſon ne rappellât aux ſoldats qu'ils étoient hommes, que les infortunés qu'ils devoient égorger étoient leurs freres, on leur défendît, ſous les peines les plus rigoureuſes, de s'entretenir avec aucun citoyen, fût-il de leurs parens. Un vieux bigot, eſclave du prince par éducation, par devoir, par habitude, eut le commandement de ces légions ſanguinaires. Bientôt arriverent de quelques places fortes, des trains formidables d'artillerie, des boulets, des grils, appareil infernal deſtiné à réduire en cendres la reine des cités. Pour lui couper les vivres, on l'inveſtit de toutes parts. On avoit fait un camp devant l'Ecole Militaire, où étoit le magaſin des farines. On en fit un autre dans la plaine de Saint-Denis, & ſous le voile des ſoins de la charité, qui s'occupe du ſort des malheureux, on employa des milliers de manœuvres à mettre en état un chemin impraticable, qui conduit de cette plaine ſur les hauteurs de Montmartre, où l'on pratiqua des plattes-formes pour recevoir des batteries (1).

(1) Les repréſentans de la commune, qui s'ef-

Lorſque

Lorſque tout fut prêt pour l'exécution de l'horrible projet, les conjurés leverent le maſque. Raſſemblés dans les galeries, les appartemens, les jardins du château, ils s'abandonnerent à l'inſolence d'un triomphe prématuré. Déja les héros de la ſcène tragique étoient déſignés par la Déeſſe qui les inſpiroit. Les repréſentans des trois ordres ſiégeoient dans des ſalles ſéparées. Une ſoldateſque affidée ſaiſit le moment de l'abſence de ceux du peuple, pour en fermer les portes, & leur en refuſer l'entrée. Bientôt Necker eſt ſacrifié (on profite de la trahiſon, & on ſacrifie les traîtres.) (1).

---

forçoient depuis ſi long-temps d'étouffer les vérités importantes au ſalut du peuple, chercherent à répendre le bruit que ces travaux n'étoient entrepris que pour faciliter le tranſport du bled aux moulins; mais aucune de ces plattes-formes ne conduit aux moulins; & la principale qui domine Paris, n'eſt pas un chemin, puiſqu'elle aboutit à un mur.

(1) La veille de ſon exil, il s'étoit rendu au conſeil pour y faire part de quelques-uns de ſes projets. Mais jugeant, par la froideur avec laquelle ils étoient reçus, qu'ils ne ſeroient pas approuvés, il ſortît de la ſalle du conſeil avec précipitation, pour parler au comte de la Touche qui l'attendoit dans la cour, & avec lequel il reſta l'eſpace de cinq minutes. Auſſitôt après cet entretien, le

Ses collegues ſont renvoyés; à leurs places ſont inſtalés des ames damnées de la cour; & le Monarque, pouſſé hors de ſon caractère pacifique, prend le ton d'un deſpote qui veut que tout ploye ſous ſes ordres abſolus. Des tranſports d'allégreſſe retentiſſent au dedans du Palais; au dehors regne la conſternation. Revenus de leur étonnement, les délégués du peuple, animés d'un nouveau courage, s'aſſemblent dans un jeu de paume, s'engagent, par ſerment, de ne pas abandonner la patrie, de conſacrer les loix qui doivent aſſurer ſon bonheur, ou de périr. Cependant les ordres ſont donnés; les préparatifs pour foudroyer la ca-

---

comte de la Touche demanda, à grands cris, deux chevaux pour Paris. Il étoit alors trois heures & demie, & c'étoit le dimanche, 12 juillet. Il arrive, preſque hors d'haleine, au palais royal, parle au duc d'Orléans, & auſſitôt quelques mutins s'emparent des buſtes de Necker & du Prince, & les portent en triomphe aux boulevards. Une populace effrénée les ſuit; à leurs voix les ſpectacles et les jeux ſe ferment, ils répandent par-tout l'alarme & la terreur. Mille voix s'élèvent & crient: vivent Necker & le duc d'Orléans! Vivent les libérateurs du peuple françois! Ce fait ne demande pas d'interprétation; il s'explique de lui-même.

pitale, & noyer ſes habitans dans leur ſang, ſe font en silence; on n'attend plus que le moment du signal. On ſait par quel heureux concours de circonſtances nous avons échappés.

A qui pourroit-on faire croire que M. Necker n'eut aucune connoiſſance de ce qui ſe tramoit dans le cabinet? A qui pourroit-on perſuader, qu'il ignorât les mouvemens des troupes qui devoient bloquer Paris, qu'il n'étoit pas inſtruit de leur approche? Les ordres de faire avancer ces troupes avec des trains d'artillerie, furent expédiés par le miniſtre de la guerre le Marquis de Puyſegur, alors le très-humble ſerviteur du favori; les ordres de fournir aux frais immenſes de cet horrible équipée, ne purent être donnés que par le directeur-général des finances. Il ſavoit donc parfaitement ce qui ſe paſſoit, & il ſe tut!

Mais quand il l'auroit ignoré, ce qui eſt *impoſſible*, conçoit-on qu'aux mouvemens des troupes, à la formation des camps au champ de Mars, & à Saint-Denis, aux poſtes pris ſur la Seine, il ne pénétrat pas les deſſeins meurtriers des ennemis de l'état, leur horrible projet de réduire Paris par la faim, le fer & le feu? Comment donc garda-t-il le ſilence? Comment ne découvrit-il pas au Roi les dangers auxquels on

exposoit le trône ? Comment n'éclata-t-il pas dans le conseil ? Comment n'informa-t-il pas les états-généraux de ce qui se tramoit contre la nation ? Comment n'instruisit-il pas la nation elle-même ? Dira-t-on, comme les émissaires de l'aristocratie, que tout cela n'étoit qu'un jeu pour intimider les parisiens ? Quoi ! cinquante mille combattans dévoués à la cour, des trains d'artillerie, des grils, des plattes-formes faites sur les hauteurs qui dominent Paris, & cela pour jouer une farce grotesque contre de pauvres bourgeois, qu'une poignée de stipendiés mettoit en fuite ? M. Necker ignoroit-il la maniere dont le gouvernement plaisantoit avec des sujets, qui lui disputoient l'autorité ? Et l'insurrection générale de la nation n'a-t-elle pas bien justifié ces allarmes ? Ce que l'on pourroit dire de plus honnête pour le disculper, c'est qu'il craignoit de perdre sa place. Il sacrifia donc à sa gloriole, à son ambition, à sa soif de commander, le salut de la capitale, le salut des provinces, du royaume. Comment des flots de sang, le pillage des maisons, les malheurs, les calamités, les désastres, qui accompagnent le soc d'une ville immense, lui parurent trop peu de chose pour les prévenir par le sacrifice de son amour propre ? Et c'est-là le pere

du peuple ! Le bienfaiteur de l'humanité ! Le ſauveur de la france !

Pouſſons les choſes au plus loin. Si redoutant les dangers qu'il y auroit à reveler ces horribles myſteres, du moins la confiance que la nation avoit en lui, l'humanité, le ſentiment, l'honneur, lui faiſoient-ils un devoir de quitter ſa place, & de dévoiler la trame odieuſe, dès qu'il ſe ſeroit mis en sûreté. Taire une conſpiration que le devoir oblige de reveler, c'eſt s'en rendre complice. Il ne la dévoila pas. Qu'en conclure ? Qu'il fut un traître.

Il ſe rendit dans ſa terre en Suiſſe, en prénant le chemin le plus long, pour laiſſer le peuple dans ſon enthouſiaſme, & faire de lui ce qu'il voudroit à ſon retour, ſur lequel il avoit tout lieu de compter.

On aſſure qu'il eut à Baſle des entretiens ſecrets avec la ducheſſe de Polignac. On ne doit pas en être ſurpris : tant d'autres faits notoires ſe réuniſſent pour l'inculper & le confondre !

Rappellé peu de temps après au timon des affaires, il revint en triomphateur ; il ſe crut tout puiſſant, il trancha du ſouverain ; & le premier eſſai qu'il fit de ſa puiſſance, fut un acte de trahiſon. Du fond de ſa voiture, il écrivit une lettre à la ville de Nogent, pour demander

la liberté du baron de Bezenval (1), accusé de crime de leze-nation. A peine arrivé à Versailles, qu'il court à Paris; il se montre à l'hôtel-de-ville, il se présente aux députés de la commune & aux électeurs; non pour leur présenter l'hommage empressé de sa reconnoissance, mais pour leur demander la grace de tous les proscrits: & pour l'obtenir, que ne mit-il pas en œuvre? Déja il s'étoit concerté avec quelques-uns des chefs qui devoient y jouer une farce: des pleureuses, sa femme & sa fille, l'avoient dévancé

(1) Voici le portrait que fait de ce baron l'auteur de *La galerie des aristocrates militaires*. Il est on ne peut pas plus ressemblant.

Le baron de Bezenval, lieutenant-général, inspecteur-général des troupes Suisses, est un agréable de Paris, porté au grand par les femmes, incapable, insolent, & digne enfant de la fortune; il est à la tête de l'état militaire des Suisses qui le mépriſent; il ne sait rien, & ne doute de rien. Il a fait autant de sottises que de pas à la guerre. Un homme respectable de sa nation le fit taire un jour, en lui disant, avec la franchise helvétique: « Monsieur, vous êtes toujours sous le » cotillon des femmes; pour moi il y a long-» temps que j'en suis sorti. Parlons plaisirs, si » vous voulez, mais jamais guerre. Nous ne l'a-» vons pas faite dans les mêmes endroits: vous » avez servi dans les ruelles de Paris, & moi en » Allemagne ».

dans la ſalle des repréſentans, elles le dévancerent encore dans celle des électeurs : il arrive ; aux premiers applaudiſſemens, ſuccede un profond ſilence, chacun retient ſon haleine; mais l'orateur ne peut commencer; il parcourt des yeux la ſalle, & n'appercevant pas ſes comperes, il demande qu'on les faſſe entrer; enfin, il pérore & s'efforce d'émouvoir, en demandant une amniſtie générale; des pleurs de commande roulent accompagnées de ſanglots; il acheve, & va recueillir de nouveaux applaudiſſemens à une croiſée. Cependant le comte de Clermont Tonnerre profite de la diſpoſition des eſprits pour crier grace. Il s'agiſſoit d'en rédiger l'acte; il étoit tout fait dans la poche du comte, qui le gliſſe ſous la main de l'un des ſecrétaires. A ce rôle de jongleurs qui ſuppoſoit une liaiſon intime, une connivence étroite avec ces courtiſans déliés, nous ajouterons un autre trait qui dévoile ſes liaiſons criminelles avec les conjurés. Tout le monde a ſu la fuite du comte de Lally, de M. Mounier & de la princesse d'Hennin, &c. pour ſe ſouſtraire au reſſentiment du peuple. Ils furent ſe réfugier en Suiſſe; mais ce que tout le monde ne ſait pas, c'eſt que M. Necker leur donna un azile dans une de ſes terres.

De retour à Verſailles, on vit plus que jamais dans toutes les opérations de l'adminiſtrateur des

finances le parfait Jéſuite, l'heureux jongleur, l'ami des grands, l'ennemi du peuple.

Que l'on voie ſon projet de la contribution du quart des revenus. Il y fait le tableau, malheureuſement trop vrai, du déſordre des finances, le piteux reçit des beſoins du gouvernement, & le pronoſtic des événemens ſiniſtres qui nous menaçoient : « Si par de grandes & vigoureuſes me» ſures, l'aſſemblée nationale ne vient au ſecours » du cabinet ; ſi elle ne ſoûtient le rocher chan» celant, dont, à ſes yeux, le roi ſeul, depuis ſi » long-temps, & retient & ſuſpend la chûte ». Mais pouvoit-il ſe diſſimuler que les miniſtres ſeuls ont miné le pied de ce rocher terrible, dont le roi n'a jamais ſongé a prévoir ou prévenir l'écroulement? S'il trembloit que les maſures de l'édifice gothique, qu'il s'efforçoit de relever, ne l'enſevelissent enfin ſous leurs ruines, du moins n'ignoroit-il pas que ce n'eſt qu'avec les deniers publics qu'il l'avoit étayé? En ſollicitant l'aſſemblée de lui accorder de grands, de prompts ſecours, ce n'étoit pas pour empêcher la diſſolution de l'état, pour régénérer les finances, mais uniquement pour affermir l'adminiſtration, pour être en état de perpétuer l'ancien régime.

Ecoutons par quels moyens il prétendoit revivifier le royaume, « Je ne vous propoſe, Meſ-

» ſieurs,

» ſieurs, aucune grande ſubverſion, aucune idée » ſyſtématique, aucune de ces imaginations aux- » quelles on donne le nom de génie; tout doit » être ſimple en ce genre, tout doit être au moins » ſucceſſif, ſur-tout dans un moment où la » confiance, ce lien ſi néceſſaire entre le pré- » ſent & l'avenir, nous refuſe ſon aſſiſtance ». Quoi! dans les temps de calamité, dans ces jours d'allarme & de détreſſe, où le ſalut public paroiſſoit déſeſpéré, les reſſources du génie, & les efforts de la vertu n'auroient pas été de ſaiſon! au lieu de repousser tout ſot ménagement, de fouler aux pieds toute ſotte conſidération, on s'attachoit à découvrir l'abîme, on rejetoit les grands moyens de le combler, & on cherchoit de petits expédiens pour l'enceindre d'une barriere!

Etoit-ce prudence? Non, non, c'étoit aſtuce: le miniſtre ne craignoit pas de deſſécher, d'épuiſer l'état; il craignoit de donner des chocs à la machine, & d'être écraſé par la réaction; il ne haïssoit pas les violens partis, il redoutoit de les prendre.

Entrons ici dans quelques détails. Tout le plan de M. Necker poſe ſur cette bâſe: » Il faut éta- » blir un rapport certain entre les revenus & les » dépenſes fixes ». Grand principe des diſſipateurs, qu'ils énoncent de cette maniere: « Il faut

» égaler la recette à la dépenſe ». Et pour réuſſir il n'avoit garde de toucher aux paiſibles jouissances des heureux du ſiecle, qui ont toute la graisse de la terre, des déprédateurs, des concuſſionnaires, des ſang-ſues de l'Etat; mais il formoit le généreux deſſein de preſſurer le peuple, & il exhortoit l'Aſſemblée Nationale de déployer toutes ſes forces pour accrocher aux malheureux le dernier lambeau, le dernier aliment. Ah! dût l'armée ſe débander, dût l'état ſe diſſoudre, devoit-il, pour empêcher ces malheurs, recourir à un expédient ſi barbare? Mais nous n'en étions pas réduits à cette extrémité. Un adminiſtrateur des finances, animé de l'amour du bien public, avoit cent moyens de rendre au Royaume ſa force & ſon brillant.

En débutant au miniſtere, M. Necker s'étoit annoncé comme le bienfaiteur des pauvres, le miniſtre économe, le réformateur des abus. Tant que les ennemis publics dominoient à la Cour, ne lui faiſons point un crime de n'avoir pas pouſſé plus loin les réformes; il falloit céder aux dures loix de la néceſſité, & on peut croire qu'il ſe laiſſa entraîner au torrent. Mais lorſque ces ennemis perdirent leur domination, pourquoi ne trancha-t-il pas dans le vif? Pourquoi ne tarit-il pas la ſource des déſordres? Pourquoi ne détruſit-il pas le gaſpillage de la cour? Pourquoi ne ſupprima-t-il pas

ces maiſons militaires, qui annonçoient des potentats dans les freres du Roi, cette maiſon d'étiquette follement payée par l'état au premier Prince du Sang ? Pourquoi ne réduiſit-il pas ces dépenſes exceſſives des départemens de la guerre, de la marine, des affaires étrangères ? Pourquoi ne réforma-t-il pas ces places purement faſtueuſes, & ces charges plus faſtueuſes encore de grand-aumônier, de grand-maître, de grand-panetier, de grand-veneur, de grand-écuyer, &c. ? Pourquoi ne révoqua-t-il pas ces traitemens ſcandaleux, accordés aux fermiers-généraux & aux régiſſeurs des droits ſur les conſommations; ces penſions révoltantes de cordon bleu, de Maréchal de France, d'ex-miniſtre, de commissaires-royaux, d'académiciens ſans occupations (1), d'hiſtoriographes ſans fonctions, d'hiſtrions, de baladins, & de chefs d'inſpecteurs, d'exempts, d'eſpions de police, &c. &c. &c. ?

Il craignit de ſe mettre à dos tous ces gens-là, de ſe faire des nuées d'ennemis, & d'être renvoyé.

---

(1) Loin de réduire ces penſions, il augmenta même celles des gens de lettres, dont il cherchoit à ſe faire flagorner. A ſon arrivée au miniſtere, les académies coûtoient à l'Etat 120,000 liv. & il les porte à 100,000 écus dans ſon traité des finances.

Il ſacrifia donc à ſa cupidité, à ſon ambition, à ſa gloriole, le rétablissement de l'ordre, la régénération des finances, le ſoulagement du peuple, & le ſalut du Royaume : ſacrifice indigne d'un homme d'honneur; lâche conſidération, qui doit l'avoir dégradé dans l'eſprit des gens de bien; crime impardonnable à un miniſtre que la nation honoroit de ſa confiance.

Ce n'eſt pas tout. Souvent il parut s'élever contre les ſurcharges d'impôts; mais non-ſeulement il laissa ſubſiſter les anciens, il en créa de nouveaux, d'autant plus redoutables, qu'ils couvroient les malverſations de l'adminiſtrateur; qu'ils éteignoient l'amour du travail honnête, qu'ils corrompoient les mœurs par la ſoif inextinguible de l'or, ſacrifioient la classe des rentiers à la classe des agioteurs, fournissoient au monarque les moyens d'anticiper ſur les revenus publics, d'accumuler en quelques jours ſur l'Etat les charges d'un ſiecle entier, de mettre en péril toutes les fortunes, & de ruiner enfin le crédit national par la crainte d'une banqueroute inévitable.

Voilà les fruits de cette fureur de l'agiotage, que notre Genêvois a inoculée aux françois; voilà les ſuites funeſtes de ces emprunts attrayans qu'il avoit mis à la mode, & auxquels il n'auroit

jamais renoncé s'il avoit toujours trouvé des dupes.

Mais comme toutes les reſſources s'épuiſent à la fin, celle-ci lui manqua, & après l'avoir tentée vainement deux fois (1) conſécutives, il le remplaça par un impôt en aggravant même les anciennes charges (2). Ainſi revenu humblement à l'ancien régime de ſes prédéceſſeurs, il propoſa une contribution du quart des revenus; mais ſans ſe traîner ſur leurs traces; car il falloit toujours qu'il donnât un plat de ſon métier.

Ce nouvel impôt, ſi onéreux, ſi injuſte, ſi vexatoire, & le plus lourd que jamais faiſeur de projets ait oſé concevoir, mérite quelques obſervations. D'abord il n'a aucune proportion avec les beſoins ſuppoſés de l'état; car il n'eſt deſtiné qu'à faire face à 150 millions de dépenſes extraordinaires pour le ſervice de la fin de 1789, & le courant de 1790 : or il eſt évalué, au plus bas, à ſept ou huit cens millions. Enſuite il porte atteinte à la fortune des négocians, & il arrache

(1) Ses derniers emprunts de 30 & 80 millions, dont l'un fut décrété partiellement, & dont l'autre fut voté par acclamations.

(2) Ayant réuni ſous le nom d'impôt territorial la taille & les vingtiemes, il chercha à en augmenter de 15 millions la ſomme.

aux citoyens gênés, une contribution au-deſſus de leurs moyens, en piquant leur amour-propre. Puis il n'eſt effectif qu'à l'égard des propriétaires fonciers & des rentiers, dont la fortune eſt apparente; tandis qu'illuſoire à l'égard des capitaliſtes, dont la fortune eſt cachée, il eſt tout en leur faveur. Enfin, aſſez léger pour les riches, il le devient encore davantage pour les opulens, & toujours en raiſon directe de leur opulence; mais c'eſt pour les particuliers qui n'ont qu'une petite fortune, qu'il eſt vraiment oppreſſif; car au poſſeſſeur de 50, 100, 200, 400,000 liv. de rente, il n'ôte qu'une portion du ſuperflu; au lieu qu'au poſſeſſeur de 2 à 3000 livres de rente, il ôte une portion du néceſſaire, & les moyens d'élever ſes enfans, s'il eſt pere de famille. Que dirons-nous à l'égard des citoyens qui n'ont pour vivre qu'un revenu de 4 à 500 liv., leſquels n'y ſont pas moins aſſujettis, quoique libres de fixer leur quotité? Que dirons-nous de ſa barbarie (1) à l'égard des infortunés qui ne poſſedent rien, & qui n'ont que leurs bras pour ſubſiſter? Car perſonne n'en

(1) L'hôtel-de-ville de Paris n'eut pas honte de renchérir ſur cette barbarie, en mettant à contribuer les ouvriers & les manœuvres qui ne poſſedent rien.

eſt exclu. Ainſi toujours fidele à ſes principes, de ménager les riches & les grands, il ne laiſſa échapper aucune occaſion de leur immoler l'humble citoyen, de leur immoler le peuple.

Après avoir ſacrifié le peuple aux grands & aux riches, il ſacrifia les riches & les grands aux ſang-ſues de l'Etat (1). Que l'on jette les yeux ſur les diſpoſitions du nouvel impôt. Pour paroître en faciliter le paiement, il le fixa à différentes époques. Mais bientôt preſſé de le palper en en-

(1) Toutes les opérations de M. Necker furent toujours entachées de ces vices. Il avoit de belles paroles pour les petits, & de beaux procédés pour les grands; mais ſon cœur étoit pour les capitaliſtes, les banquiers, les agioteurs, ſes dignes protégés. Avec quelle ſollicitude il leur procura les profits immenſes de ſes nombreux emprunts! Avec quelle ſollicitude il s'efforçoit de faire refluer ſur eux une portion des avantages de la ſuppreſſion des dîmes! Avec quelle ſollicitude il cherchoit à leur ménager tous les bénéfices de ſes emprunts avortés! Avec quelle ſollicitude il cherchoit à leur aſſurer les profits immenſes de la converſion de la caiſſe d'eſcompte en banque nationale! &c. Auſſi étoit-il leur dieu, auſſi étoient-ils, & ſont-ils encore ſes apôtres; auſſi le ſervoient-ils avec idolâtrie; auſſi lui donnoient-ils chaque jour une garde d'honneur; auſſi leur donnoit-il en retour de bons dîners, auxquels ſa douce moitié aſſiſtoit pour verſer le café & la liqueur.

tier, il offrit un eſcompte ou remiſe à ceux qui le feroient ſans délai. Les capitaliſtes, les banquiers, les agioteurs, ſe trouvant porteurs d'une très-grande partie des effets royaux, rien ne lui parut plus ſérieux que d'assurer le paiement de ces créanciers de l'Etat, que de ne ſoumettre jamais à aucune retenue le paiement des intérêts; il rappella, à cet égard, le vœu de l'Assemblée Nationale, & il la pressa de le remplir. Puis, faiſant valoir la néceſſité où il étoit de ménager la caisse d'eſcompte, il propoſa de la transformer en banque nationale, & il requit une approbation immédiate & déciſive. Il fit plus : il propoſa à l'Assemblée Nationale de garantir à la caisse d'eſcompte un emprunt de 70 millions qu'il ſe propoſoit de faire, en délégant le produit de la contribution du quart du revenu.

Enfin, à peine la nation étoit-elle en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques, qu'il propoſa à l'Assemblée Nationale de décréter la liberté d'acquérir ces fonds avec des effets royaux; propoſition ſcandaleuſe, qui auroit produit à la fois la prompte dilapidation de ces biens par le miniſtere, & leur tranſlation dans la main des Hollandois & des Genêvois, qui en auroient expulſés à l'inſtant les cultivateurs nationaux.

Voilà

Voilà celui que l'on appelloit le ſauveur de la France. Que de reproches mérités à lui faire ! Et d'abord devoit-il marquer aſſez peu de déférence au vœu de la nation, pour ſe permettre de preſſer le travail ſur les finances, pour propoſer des contributions, pour donner des projets de décrets, avant que la conſtitution fut conſacrée ? devoit-il ſonger à augmenter la maſſe des impôts avant que le roi ſe fût ſérieuſement exécuté ſur les moyens qui ſont en ſon pouvoir ? Mais il étoit bien là queſtion d'impôts ! Il avoit dans les réformes que nous avons indiquées, de quoi couvrir deux fois le déficit. Il avoit dans la vente des terres du domaine, des châteaux abandonnés ou inutiles au monarque, des hôtels occupés par les officiers ou les gens du prince, dans la nullité des acquiſitions faites pour la cour, par l'infâme de Calonne (ſans parler des biens des vampirs de l'état, dont les poſſeſſions immenſes devroient être le garant de leurs déprédations), de quoi diminuer le fardeau des charges publiques. Au lieu de profiter de tant de reſſources qui s'offroient à lui, il les rejeta pour fouler le peuple par de nouvelles contributions accablantes, qu'il ne ſongea pas même à faire révoquer, lorſque la reſtitution des biens du clergé offroit de quoi éteindre complettement les dettes de l'état.

L'impôt déſaſtreux dont il fournit le décret, fut

voté aux acclamations par le légiſlateur. Malgré ce prétendu vœu national, & la ſanction dont il fut revêtu, l'adminiſtrateur des finances y comptoit ſi peu, qu'il crût devoir l'étayer d'une proclamation royale. Après avoir invité les François à ſe conformer aux diſpoſitions de la loi, il chercha à piquer leur amour-propre, en leur criant que l'Europe entiere avoit les yeux ſur eux, pour juger de l'étendue de leur attachement au bien de l'état: » car, diſoit-il ſi, le vœu de la premiere Aſſemblée » Nationale, ſi les preſſantes invitations du mo» narque, ſi la ſituation des affaires, ſi le danger » éminent des circonſtances ne peuvent déterми» ner un ſacrifice d'argent momentané, il faudroit » déſeſpérer des reſſources de ces vertus publiques, » auxquelles on met aujourd'hui ſa confiance ».

Vaine ſupplique ! paroles perdues ! pour colorer une opération déſaſtreuſe, que toutes les plumes patriotiques auroient dû ſe faire un devoir de décrier, ſi elle ne l'eût pas été par ces diſpoſitions vexatoires. Quelle confiance les bons citoyens pourroient-ils avoir dans un projet décrété aveuglement, comme ſi le légiſlateur eût été vendu au miniſtre (1) ? Ne voient-ils pas clairement qu'au

(1) Nous entendons encore répéter de toutes parts, que l'Aſſemblée Nationale à très-ſagement

lieu de travailler à leur assurer le repos, on n'a cherché qu'à leur accrocher de l'argent, pour leur forger de nouvelles chaînes (1) ? Qui pourroit en douter ? L'administrateur des finances, tremblant

---

fait d'accepter de confiance le plan de M. Necker, ne pouvant garantir ni le succès du plan qu'elle n'a point fait, ni la fidélité des comptes qu'elle n'a point examinés, ni les événemens qu'elle n'a pu prévoir ; car, comme quelqu'un l'a fort bien dit, il faut que son crédit soit intact, & que la chose publique reste toute entiere dans elle même. Beau raisonnement ! Quoi donc ! l'Assemblée Nationale faite pour veiller au bonheur de la nation, & lui donner de sages loix, doit se conduire en aveugle dans des opérations qui intéressent infiniment la chose publique ? Elle aura dû, sans connoissance de cause, revêtir de sa sanction un impôt désastreux, dont les suites funestes sont incalculables ? Elle sera à couvert de tout reproche, pour s'être ménagé le pitoyable prétexte de dire a l'auteur : cela vous regarde, je m'en lave les mains. Et on alléguera pour excuse l'exigeance supposée des circonstances ? comme si quelques jours de retard consacrés à l'examen, avoient pû mettre en péril le salut de l'état ! se peut-il que, dans le siecle des lumieres, nous soyons réduits à présenter au lecteur des réflexions de cette nature !

(1) « On n'a pas oublié les tentatives réitérées du ministre, pour engager les Etats-Généraux & la municipalité parisienne, à rendre au roi la plénitude du pouvoir exécutif ».

d'être renvoyé, s'efforçoit de récrépir le palais du despotisme. Que l'on écoute ses discours artificieux, comme il cherchoit à dégoûter l'Assemblée de construire le temple de la liberté. « Ce n'est » pas sur des décombres, & au milieu des cla- » meurs de tous les citoyens, que vous éleverez so- » lidement l'édifice de notre bonheur. La vie est » trop courte; les pensées des hommes sont trop » circonscrites, pour qu'on puisse leur offrir, en » dédomagement de leurs maux, la satisfaction in- » certaine des générations suivantes ». Les consé- » quences sont faciles à tirer ».

Parlerons nous ici du sacrifice de quelques minces bijoux, gages précieux de la tendresse conjugale, auquel il invitoit les femmes des paysans, dans un discours politique, qu'elles n'auront sans doute point lu ? Quoi ! c'est aux pauvres habitans de la campagne, à des malheureux déja épuisés, qu'il cherchoit à inspirer des actes de patriotisme au-dessus de leurs (1) forces ? Quand la raison sé-

(1) » La femme d'un paysan donnera, s'il le » faut, son anneau ou sa croix d'or; elle n'en sera » pas moins heureuse, & il lui sera permis d'en » être fiere ». Discours de M. Necker à l'Assemblée Nationale. ---- Quoi ! c'est ce ministre si scrupuleux, qui n'osoit toucher à 8, 240, 000 livres des deniers de l'état, que les princes dissipoient si

vere n'en condamneroit pas le projet ; l'honneur, la délicateſſe, le ſentiment n'auroient-ils pas dû le lui interdire ? Dépouillé du vernis ſéducteur dont on l'a revêtu, qu'eſt-il aux yeux des ſages, qu'un artifice honteux, employé à conſommer la ſpoliation la plus malhonnête ?

On auroit cru que l'iſſue de la premiere conſpiration en auroit impoſé aux ennemis de la patrie ; mais quel frein peut arrêter des hommes décidés à perdre l'Etat ! A peine eût-elle avorté, que déplorant ſes ſuites imprévues, ils travaillerent à en former une nouvelle. Nous ne mettrons point en queſtion ſi des courtiſans furent en tête : quels autres hommes assez atroces pourroient méditer la ruine de la nation ? Mais pour réuſſir, ils avoient beſoin de co-opérateurs ; ils en trouverent dans les Etats-Généraux, dans le miniſtere & dans la municipalité. La noire trame fut ourdie avec une adreſſe ſinguliere, conduite

---

ſcandaleuſement ! c'eſt ce pere du peuple ſi chanté, qui tout-à-coup renonçoit ſans pudeur à ſes entrailles paternelles, pour arracher du doigt, ou du cou d'une payſanne une miſerable berloque ? Et de quel front, après un trait pareil, oſoit-il garder ſa vaiſſelle, ſes bijoux précieux ? De quel front oſoit-il garder une montre, & prendre du tabac dans une boëte d'or ?

avec un art profond. Le 4 août, les premiers fils parurent au sein de l'Assemblée Nationale, couverts du voile de la générosité & de la bienfaisance. Les ennemis publics avoient dressé à la fois plusieurs batteries. Dans le cas où ils ne pourroient réussir à empêcher la constitution, ils devoient travailler à la modéler à leur gré. Le comité (1), chargé de préparer les décrets, trop évidemment subjugué, en fit de captieux, qui tendoient à remettre dans les mains du monarque le pouvoir absolu.

Dans ces entrefaites, Necker pressoit les Etats de rendre au Roi la plénitude du pouvoir exécutif; il essaya même de le lui faire reprendre d'autorité. Sous prétexte de réprimer les émeutes, mais à dessein d'empêcher les citoyens de s'assembler, il fit rendre une déclaration royale, qui soumettoit au prévôt (2) des maréchaux de France, le jugement des prisonniers qui s'attrouperoient. Cette déclaration, enregistrée en parlement avec tant de zèle, il la vit en silence foulée aux pieds. Elle annonçoit le fatal projet de rétablir les suppôts du despotisme, & de contenir les peuples

(1) L'ancien comité.

(2) Ne vit-on pas, le 24 octobre, la municipalité presser l'Assemblée Nationale de rétablir cette juridiction tyrannique ?

par la terreur. Il ne laissa dormir ce projet que quelques jours ; & le reprit, en sollicitant la municipalité de rendre au monarque le pouvoir exécutif. Des sollicitations si vives, si répétées, ne nous permirent pas de douter qu'il n'eût connivé avec la faction criminelle des Etats-Généraux. Le dévouement que la municipalité parisienne avoit affiché pour le ministre, peu après son retour ; la multiplicité d'aristocrates qui la composoient, les efforts qu'elle avoit faits pour dissiper les assemblées du Palais-Royal, la maniere dont la milice nationale a été organisée, cette foule de nobles & de magistrats qui commandent la garde bourgeoise, ces appointemens excessifs donnés à l'état-major de la garde soldée, cette somme énorme offerte au commandant général, cette insouciance de s'assurer des accapareurs ministériels, ce mépris des regles pour blanchir le marquis de la Salle, cet empressement de s'assurer du marquis de St. Huruge, ce voile jetté avec tant de soin sur la destination des travaux de Montmartre & des moulins à bras de l'Ecole-Militaire, ce refus d'examiner le tripotage des farines de cet entrepôt ; tant de considérations réunies nous firent craindre qu'elle n'eût été entraînée dans le complôt. Cent faits nouveaux sont ensuite venus à l'appui de ces sujets d'allarme.

Cependant les conjurés n'avançoient qu'à pas comptés. Ils n'avoient point d'armée à oppoſer au parti patriotique ; ils travaillerent à enchaîner la milice pariſienne, par le moyen de ſes chefs, dont ils connoiſſoient le dévouement.

Sentant le beſoin d'appuyer leur projet par la force, ils engagerent la docile municipalité de Verſailles (1) à demander des troupes, ſous le prétexte de ſoulager la garde bourgeoiſe ; & ils choiſirent le ſeul régiment de Flandre qui eût refuſé de prêter ſerment de fidélité à la nation. A peine arrivé, on cajola les officiers. Les gardes du corps & pluſieurs commandans de la milice nationale paſſoient leur vie avec eux. A meſure que ces liens ſe reſſerroient, la faction ariſtocratique ne s'étudioit plus à diſſimuler : livrée à une audace inſultante, elle arrêtoit la marche de l'aſſemblée par mille motions captieuſes.

Les conjurés s'étoient aſſurés d'une troupe

---

(1) La milice bourgeoiſe de Verſailles n'eſt pas moins indiſpoſée contre ſa municipalité & la plupart de ſes commandans, que les patriotes de Paris ne ſont indignés contre l'hôtel-de-Ville. Elle l'accuſe hautement d'être vendue aux conjurés, & de l'avoir laiſſée ſans munitions le jour de l'arrivée des Pariſiens. Le moyen d'en douter !

d'élites

d'élites, ſatellites dévoués, dont ils travaillerent à augmenter le nombre. Le premier octobre (1) les gardes-du-corps donnerent, dans la ſalle de l'opéra, un banquet, dont le duc de Guiche, capitaine de quartier, fit les honneurs, & où aſſisterent le comte d'Eſtain (2), pluſieurs officiers & ſoldats de la milice bourgeoiſe, les officiers & les ſoldats du régiment de Flandres, & deux compagnies de dragons. Cette fête ne tarda pas à dégénérer en orgie; les gardes-du-corps en firent tous les frais; ils embraſſoient les ſoldats, ils leur faiſoient endosser leurs habits : ils voulurent les ſervir à table; force bouchons ſauterent au plancher, & le vin pétilla dans les verres. Lorſque les têtes de ces maîtres valets furent bien échauffées, mille propos injurieux à la nation & à ſes fideles repréſentans furent répétés par échos; mille imprécations ſuivirent. Au fort de ces accès de fu-

(1) Depuis huit jours, les gardes-du-corps couchoient tous bottés, pour être prêts à monter à cheval au premier ſignal.

(2) Le comte d'Eſtain avoit dîné, quelques jours auparavant, chez le ſieur *Maitrau*, capitaine de la garde bourgeoiſe, anti-patriote fameux, & de plus boucher dans la rue des deux portes; voilà de ces traits que M. le comte n'auroit pas dû omettre dans ſa juſtification.

teur, le Roi, la Reine & le Dauphin paſſerent au banquet. Qu'on juge de l'exaltation que produiſit la préſence de la famille royale, qui ne dédaignoit pas de deſcendre du trône pour ſe confondre parmi de ſimples ſujets ! L'héritier de la couronne passa de mains en mains, & les témoignages de dévouement furent portés juſqu'au délire. Touché de ces tranſports, le Roi but avec la troupe fidele, & la Reine détacha de ſon cou une croix d'or, dont elle fit cadeau à un grenadier. Les cris de vive le Roi ! Vive la Reine ! Qui ſe firent entendre à tous les coins de la ſalle, ne furent interrompus que par de nouvelles imprécations contre de célébres amis de la liberté, & par la romance : *ô Richard ! ô mon Roi ! l'univers t'abandonne*, &c. Les accens de la voix qui ſe feſoient entendre, tranſporterent les convives, qui s'écrierent en cœur : « nous ne reconnoiſſons que » notre roi, nous ne reconnoiſſons que notre roi, » nous n'appartenons point à la nation, nous ne » voulons appartenir qu'a lui » ; & bientôt arrachant de leurs chapeaux la cocarde patriotique, ils la foulèrent aux pieds : des ſermens furent prononcés, & on ne ſe ſépara que pour ſe réunir peu-après.

Le ſur-lendemain, nouvelle orgie dans l'hôtel des gardes-du-corps. Les mêmes perſonnes y figu-

rerent ; mais la famille royale n'y parût pas. Pour rendre la fête plus gaie, on y appella des nymphes, & on y joua à mille petits jeux gaillards : les imprécations recommencerent contre les fideles repréſentans de la nation, & les ſermens de fidélité au monarque ne furent pas oubliés.

Un petit groupe de conjurés venoit de figurer à *l'œil-de-bœuf*. Trois femmes de la reine y avoient apporté un magaſin de rubans : elles en décorerent les chapeaux des ſatellites du roi, & d'autres hommes aſſez foibles pour ſe laiſſer aller au diſcours de ces ſyrennes perfides ; tous reçurent à genoux la cocarde blanche, comme la ſeule qu'on pût porter ſans trahir le monarque.

Cependant l'Aſſemblée Nationale faiſoit la triſte expérience des inconvéniens du véto ſuſpenſif. Le préſident ayant préſenté à l'acceptation les décrets ſur la déclaration des droits du citoyen, & divers articles conſtitutionels, en avoit rapporté une réponſe allarmante. Le miniſtre favori y faiſoit dire au roi, « que cédant aux circonſtances, il n'ac» cordoit ſon acceſſion que ſous la condition poſi» tive, dont il ne ſe départiroit jamais, que le » pouvoir exécutif auroit ſon entier effet entre ſes » mains ». Cette réponſe révolta les députés patriotes, qui ſe récrierent contre ce qu'elle avoit de moins inquiétant, & le préſident fut chargé de

ſupplier le roi de donner ſon acceptation pure & ſimple.

Le bruit des orgies célébrées à Verſailles avoit répandu l'alarme dans Paris. Craignant que les fideles repréſentans de la nation ne fuſſent en danger, & ſentant plus que jamais la néceſſité de mettre un terme à leurs maux, plus de 20, 000 citoyens armés ſe diſpoſerent à partir, pour punir les gardes-du-corps de l'outrage fait à la patrie. Le comité militaire les avoit laiſſés ſans munitions, la troupe ſoldée partagea les ſiennes avec eux. Leurs chefs, voulant gagner du temps, refuſoient de marcher; la force les détermina à faire leur devoir.

Sur les trois heures, ſept à huit cents gardes-du-corps ſe rangerent en bataille devant la grille du château, pour recevoir les pariſiens. Devant eux, ſe rangea le régiment de Flandres; & devant les caſernes, un bataillon de Suiſſes avec la garde bourgeoiſe. A la vue de ſes diſpoſitions, bientôt l'alarme ſe répandit dans la ville; & la milice nationale, à qui on avoit laissé ignorer ce qui ſe paſſoit à Paris, accourut par pelotons de toutes parts, & ſe réunit à la garde du jour.

La cohorte féminine Pariſienne venoit d'arriver. Les gardes-du-corps l'empêcherent d'entrer dans les cours; un jeune homme, qui étoit à la tête,

eſſaya de percer ; quatre d'entr'eux ſortirent des rangs, & le pourſuivirent à coups de ſabre juſques dans une boutique où il s'étoit réfugié. A leur retour, le dernier eut l'épaule caſſée par une balle que lui envoya un bourgeois indigné. Les gardes-du-corps ſe diſpoſoient à fondre ſur la milice nationale. Pour les empêcher d'avancer, les ſoldats de Flandres firent volte-face, & ſe réunirent aux citoyens. Les ſoldats de la (1) patrie n'avoient point de munitions : ils en reçurent de leurs nouveaux camarades, qui déja murmuroient hautement de la conduite atroce des ſatellites royaux. Juſqu'alors M. d'Eſtaing n'avoit point paru ; il s'étoit renfermé avec le roi & les miniſtres ; mais bientôt il accourt, & fait tous ſes efforts pour engager la milice nationale à ſe retirer. Sous un préſexte ſpécieux, il eſſaye de lui enlever deux ca-

(1) M. la Tourillière, capitaine d'artillerie de la milice nationale, chargé des munitions, vivement preſſé de les délivrer, diſtribua trente cartouches par compagnie de 100 hommes, en proteſtant qu'il n'en avoit pas davantage. On voit que la municipalité de Verſailles n'avoit pas été moins prévoyante que celle de Paris, & que ſans la fraternité des troupes ſoldées, les citoyens jouoient à un beau jeu. Ce défaut de munitions eſt un trait de trahiſon ſi noir, qu'il mériteroit un châtiment capital.

nons qui étoient devant les caſernes : elle s'y oppoſe. Il va, vient, court, parle aux gardes-du-corps, & revient aſſurer la milice nationale qu'ils ſont prêts à prendre la cocarde patriotique, & faire ſerment de fidélité.

Les compagnies ariſtocratiques ſe débandent. Peu après, il renvoie les ſoldats de Flandres & les dragons, qu'il a ſoin de faire renfermer dans la grande écurie pour les retrouver au beſoin.

Les gardes-du-corps ſe retirent. A peine ſont-ils à cinquante pas, qu'ils font volte-face, & accueillent d'une ſalve la milice nationale, qui ripoſte, & en couche pluſieurs ſur le carreau. Ils fuient, & ſont rencontrés par un détachement de citoyens, qui les empêche d'entrer dans leur hôtel ; ils regagnent la place par la rue de l'Orangerie, & ſe réfugient dans la grand'cour, dont ils cadenaſſent les grilles.

Tout étoit prêt pour la fuite de la famille royale à Metz. Des relais avoient été placés ſur la route. Des voitures lourdement chargées, s'étoient préſentées aux grilles du Dragon & de l'Orangerie, dont on leur avoit refuſé l'ouverture. Des voitures attellées tout le jour dans les écuries de la Reine, n'attendoient plus qu'un moment favorable pour diſparoître. On leur en ôta les

moyens, en plaçant par-tout de bonnes gardes ; & en occupant toutes les avenues.

On venoit d'arrêter un courier du comte d'Eſtaing, qui alloit à Paris (1), & les voitures du prince de Beauveau, qui ſe rendoient au château. En même-temps, la milice nationale apprit qu'on faiſoit avancer 600 Suiſſes ; elle envoya à leur rencontre pour les empêcher d'entrer dans Verſailles, & elle reſta ſous les armes, malgré la pluie. A neuf heures et demie, la troupe légere pariſienne ſe réunit à la milice de Verſailles. Elle fut ſuivie, deux heures après, par l'avant-garde de l'armée. A ſon approche, les gardes-du-corps ſe retirerent dans la cour des princes. On alluma de grands feux dans la place d'armes, & les Pariſiens mirent en liberté le régiment de Flandres, qui fit corps avec eux. Sur les deux heures, l'armée entiere ſe préſenta à la grille du château, qui fut ouverte ; les gardes-du-corps prirent la fuite, et ſe ſauverent à Rambouillet, par la porte de l'Orangerie, après en avoir poignardé la ſentinelle.

---

(1) On préſume avec fondement que ce courier étoit envoyé au devant des pariſiens, pour leur annoncer que tout étoit arrangé, & que leur préſence n'étoit plus néceſſaire.

Le commandant général s'étoit rendu chez le Roi ; il fit donner ordre à l'armée de s'abriter. Sur les cinq heures, nos aſſaſſins gagnerent la terraſſe, on ne ſait par où, renverſerent les ſentinelles, & chercherent à pénétrer dans le château. Les ſuiſſes & les valets de pied en barricaderent l'entrée ; l'allarme fut générale, les grenadiers accoururent, s'emparerent de tous les poſtes, juſqu'au cabinet où la famille royale s'étoit retirée, avec les miniſtres & les commandans généraux des milices nationales.

La troupe d'aſſaſſins diſpasut. A la pointe du jour, les gardes nationales remplirent les cours du château & la place d'armes ; un grand nombre entra dans les appartemens, arrêta pluſieurs gardes du corps, dont ſix furent maſſacrés, & deux eurent la tête tranchée dans la cour des Miniſtres. A la priere du Roi, on fit grace aux autres. Enfin la famille royale fut conduite à Paris, pour la ſouſtraire aux projets des ennemis de l'Etat.

Qu'on rapproche maintenant les principales circonſtances de cette horrible trame ; les tentatives de M. Necker (1) pour ſouſtraire les proſ-

(1) L'obſervateur qui ſait rapprocher les faits, combiner les événemens & remonter à leur ſource, ne peut s'empêcher de placer M. Necker à la tête

crits,

crits, & notamment le baron de Bezenval, à la vengeance de la nation; ce rôle de compere que

---

des conjurés. Il étoit au fait de tout ce qui se tramoit: son simple silence sur les longs & terribles apprêts du blocus de la capitale, dépose hautement contre lui. Mais si la premiere conspiration ne suffisoit pas pour le convaincre de trahison, la seconde ne doit laisser aucun doute. Qui ne sait qu'alors il dirigeoit seul toutes les opérations du cabinet? Qui ne sait qu'il avoit à ses ordres la faction criminelle des Etats-Généraux ? Qui ne sait qu'il disposoit de la municipalité de Paris, de celle de Versailles, de presque tous les chefs des milices nationales ? Or, les manœuvres du cabinet, pour consommer ces deux conspirations, ont été parfaitement semblables. Même projet d'affamer Paris, même dessein d'arrêter la marche de l'Assemblée Nationale, de l'enchaîner par la crainte, ou de la dissoudre; même trame pour faire échouer la constitution, même ton de despote inspiré au monarque, même refus de sanctionner les décrets, à moins qu'on ne remit entre ses mains la puissance suprême. Or, qui pourroit douter que M. Necker seul ne fut alors l'ame du cabinet; qui pourroit douter qu'il n'eût lui-même ménagé au Roi, par le veto, le prétexte du refus; qui pourroit douter qu'il ne l'eût poussé à reprendre le ton d'un maître; qui pourroit douter qu'il ne se fut efforcé de lui rendre le pouvoir absolu ? Qui pourroit douter enfin de ses liaisons, de ses intrigues avec les courtisans, avec les ennemis de la patrie, les principaux conjurés ?

jouerent les comtes de Clermont-Tonnerre & Lally-Tolendal; ce tour de passe que le premier ſe permit, en gliſſant à l'un des ſecrétaires des électeurs, le décret d'amniſtie qu'il avoit préparé; ces efforts perfides des conjurés, pour empêcher le décret ſur les droits de l'homme & du citoyen; ces tentatives multipliées du miniſtre principal, pour remettre le pouvoir abſolu dans les mains du Roi; cet arrêt du conſeil qui ſoumettoit les citoyens à la tyrannie prévotale, ſous prétexte d'empêcher les émeutes; ces difficultés élevées ſur les décrets de la ſuppreſſion des penſions, des redevances, des dîmes, & de la vénalité des charges, qui annonçoient, dans le miniſtre, le deſſein de ſe faire un parti formidable du Clergé, de l'ordre de Malte, des tribunaux, des négocians, des financiers, & de la foule innombrable des penſionnaires du prince; ce refus d'exécuter rigoureuſement les décrets ſur la circulation & l'exportation des grains, qui annonçoit le deſſein de ſe ménager les moyens de continuer l'accaparement des bleds, & de réduire le peuple par la famine; ces orgies des gardes-du-corps, pour porter le ſoldat à égorger ſes concitoyens; ces exécrations contre les députés fidèles de la nation, ces cocardes patriotiques foulées aux pieds, cet aveugle dévouement juré aux ordres mo-

narchiques, cet oubli de dignité du Roi, cet abandon des bienſéances de la reine, ces apprêts ſanguinaires des ſatellites royaux ; ce manque de munitions des milices nationales, qui les livrent, ſans défenſe, au feu de l'ennemi; ce refus de marcher de leurs principaux officiers, pour gagner du temps, & laisser effectuer la fuite de la famille royale, qui auroit changé la France dans les horreurs des guerres civiles ; ces préparatifs du départ..., ; on trouvera réunis tous les caractères de la plus affreuſe conſpitation.

Elle fut préparée & conſommée ſous les yeux de Necker. Que fit-il pour s'y (1) oppoſer ? Que fit-il pour prévenir l'orgie des gardes-du-corps ? Que fit-il pour empêcher le roi de s'y trouver ? Que fit-il pour l'empêcher de reprendre le ton d'un deſpote, en témoignant les plus alarmantes diſpoſitions à l'égard des décrets de l'Aſſemblée Nationale ? Que fit-il pour l'empêcher de ſe préparer à la fuite ? Non-ſeulement il ne fit rien ; mais à en juger par la réponſe qu'il mit dans la bouche du monarque, lorſque les décrets conſtitutionnels furent préſentés à l'acceptation, n'eſt-il

(1) Les autres miniſtres ſont, à cet égard, coupables comme lui.

pas évident que s'il ne trempa pas (1) directement dans cette conſpiration, il en profita pour travailler à rendre le roi abſolu? Il vouloit qu'il n'accordât ſon acceſſion à ces décrets, « que ſous » la condition poſitive, dont il ne ſe départiroit » jamais, que le pouvoir exécutif auroit ſon en» tier effet entre ſes mains »; c'eſt-à-dire, que le pouvoir exécutif dans ſa plénitude, & tel qu'il étoit exercé avant la révolution, lui fut remis.

Ce pouvoir comprend la puiſſance de diſpoſer de toutes les forces de terre & de mer, la puiſſance de diſpoſer des revenus de l'Etat, la puiſſance de diſpoſer des tribunaux, la puiſſance de diſpoſer de la police; c'eſt-à-dire, la puiſſance ſuprême, devant laquelle les loix ſe taiſent toujours, la ſeule qui ſoit irréſiſtible, la ſeule qui inſpire la terreur, la ſeule dont les princes ſont jaloux (2). Qu'elle ſoit remiſe un inſtant au mo-

---

(1) Qui fournit l'argent pour ce voyage? car il étoit tout prêt. Qui fournit le tréſor qu'on envoyoit au comte d'Artois, & qu'heureuſement on ſaiſit?

(2) C'eſt ce qui a bien paru dans cette proteſtation que fit le roi, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on changeât rien à ſon droit de diſpoſer de l'armée, & cela dans un moment où il abandonnoit toutes

narque, c'en eſt fait pour jamais de la liberté, dès ce moment reparoîtront ces inſpecteurs, ces exempts, ces eſpions, infâmes ſuppôts de la police & des tribunaux; ces légions de concuſſionnaires & de déprédateurs, ces armées de ſatellites royaux. Dès ce moment, il peut diſpoſer de la liberté, de la sûreté, de la fortune, de la vie des citoyens; les décrets de l'Assemblée Nationale ſeront anéantis, & il ne reſtera à la nation, d'autre fruit de ſes longs & pénibles efforts, de ſes combats, de ſes victoires, que la cruelle néceſſité d'obéir en eſclave, de gémir eu ſilence, & d'être livrée à ſes tyrans. C'eſt donc le premier miniſtre lui-même, qui s'eſt efforcé tant de fois de la remettre aux fers, de l'enchaîner au joug de l'affreux deſpotiſme, ſous lequel elle a gémi ſi long-temps.

Un deſſein de cette nature, conçu de ſang-froid, calculé avec réflexion, mûri à loiſir, & ſi ſouvent renouvellé, eſt le plus noir des attentats. Seul il auroit ſuffi pour rendre ſon auteur l'objet de l'exécration publique, le couvrir d'opprobre & le faire punir comme ennemi de l'Etat, comme

---

les autres prérogatives uſurpées de la couronne. Or, rien de plus ſimple; quand on a la force en main, on fait toujours ce qu'on veut.

traître à la patrie. Eh ! quel étoit donc l'auteur atroce de cet exécrable deſſein ? Un homme en qui la nation avoit mis toute ſa confiance, un homme que le peuple avoit pleuré comme un pere, qu'il avoit redemandé comme ſon défenſeur, qu'il bénissoit comme ſon bienfaiteur, & qu'il adoroit comme un Dieu.

Lorſque Necker fut obligé de fixer ſon ſéjour à Paris, la crainte, la honte lui firent garder pendant quelque temps la retraite. On ne voyoit chez lui que des banquiers, des agens de change, des agioteurs, des mandataires de la commune, & des députés reconnus pour des ariſtocrates. Il ſe préſenta le 20 octobre à ſon diſtrict, celui des filles St. Thomas, compoſé en grande partie de ſang-ſues de l'état, auxquels il ſacrifia toujour le bonheurs de la nation. Il y fut nommé par *acclamation* préſident honoraire. *Citoyen honoraire* ! c'eſt encore une idée françoiſe. Des hommes qui auroient eû le véritable eſprit de liberté, l'auroient nommé tout au plus vice-préſident.

L'arrivée du roi à Paris avoit paru faire renaître l'abondance pendant trois ou quatre jours ; on ne voyoit plus le peuple attendre le pain aux portes des boulangers. Cette amélioration dans notre ſort n'étoit qu'apparente. La crainte de n'avoir pas de pain avoit engagé un grand nombre de perſonnes

à faire des provisions extraordinaires. L'arrivée du roi dissipa cette crainte, on consuma les provisions, & tout le temps qu'elles durerent, le pain abondoit chez les boulangers.

La disette recommença donc à se faire sentir, & à jetter de petites alarmes parmi le peuple. La perspective d'une famine pendant l'hiver le frappoit sans cesse ; c'étoit l'objet de ses conversations. Il attendit vainement quelques jours un changement dans ce triste ordre de choses. Plusieurs districts prirent des arrêtés relatifs aux subsistances, ils envoyerent des députés au comité de ce département ; ils y furent mal accueillis.

Ce comité avoit, peu de jours auparavant, fait savoir par la voie de son président, que si on ne contrarioit pas ses opérations, il répondoit de l'approvisionnement. L'effet ne suivoit pas les promesses, & les districts étoient fondés à se plaindre.

La confiance du peuple en ce comité diminuant chaque jour, il se porta pour se procurer du pain, à arrêter les farines qui se rendoient à la halle, pour les distribuer aux boulangers du quartier où elles étoient arrêtées.

Trois voitures furent ainsi arrêtées sur le district des enfans-trouvés. Le sieur Vauvilliers, président du comité des subsistances, s'y transporta ; il harangua le peuple ; mais comme rien n'est plus difficile

à perſuader que la faim, il fut ſaiſi au collet, & ſans le ſecours de la garde nationale il auroit été maſſacré ; il voulut donner ſur le champ ſa démiſſion ; mais M. Necker le conjura de continuer ſon exercice, quoi qu'il fût inſtruit de l'inaptitude de ce cenſeur royal ſur le fait des ſubſiſtances. Le miniſtre vouloit encore affamer la capitale ; il lui falloit un homme, à la tête du comité des ſubſiſtances, qui lui fût tout dévoué ainſi qu'au parti ariſtocratique, pour lui en faciliter en partie les moyens. Sans les réſolutions vigoureuſes de la plupart des diſtricts, il en ſeroit malheureuſement venu à bout ; la famine auroit produit une guerre civile, la guerre civile une contre-révolution, & c'étoit-là le but de l'idole des françois.

Le ſpectacle déchirant du peuple guettant ſa ſubſiſtance aux portes des boulangers, dura juſqu'au 8 novembre. Le département des ſubſiſtances attribua cette diſette à pluſieurs cauſes ; 1°. à l'exportation du pain & de la farine ; 2°. aux approviſionnemens ſurabondans que faiſoient certains particuliers dans la crainte de manquer de pain ; 3°. aux ſpéculations de gens qui achetoient le pain pour le revendre à bénéfice aux particuliers qui ne pouvoient attendre à la porte des boulangers. Mais le accaparemens de pain ne pouvoient ſe faire qu'avec de l'argent comptant & une nombreuſe

breuſe cohorte d'émiſſaires. Or, quelle étoit la caiſſe capable de ſoudoyer ſeulement deux mille ſcélérats, & de fournir en outre à chacun de quoi accaparer deux pains de quatre livres par jour, ſi ce n'eſt celle de l'adminiſtrateur des finances ?

Il propoſe au mois de novembre de convertir la la caisse d'eſcompte en caisse nationale. C'étoit vouloir enrichir la horde financiere au dépens de la nation. Voyant que ſa propoſition n'avoit pas été acceptée, & que l'Aſſemblée Nationale avoit fait un décret ſur les finances qui prouvoit aux adminiſtrateurs de cette caisse, qu'elle comptoit pouvoir ſe passer de ſecours au mois de juillet prochain, & alors établir une caisse nationale au profit de la nation; il travailla de concert avec ces adminiſtrateurs à faire avorter ce projet, en rendant le numéraire toujours plus rare par l'excuſable manœuvre de ne payer en eſpeces qu'à elle-même, c'eſt-à-dire, à des gens qu'elle faiſoit préſenter avec des billets qui lui appartenoient, dans l'unique objet de paroître eſtimer ſes paimens, & de ne payer rien du tout. N'étoit-ce pas assez que l'adminiſtrateur des finances ſe fût rendu maître du numéraire par l'accaparement des grains, pour les faire valoir ſur les différentes places de l'Europe, & pour ne pas oublier ſon ancien métier ?

Le chevalier de Rutledge, accuſé d'avoir détourné les boulangers d'uſer du crédit qui leur étoit offert par la Ville, pour s'approviſionner ; de tenir un regiſtre où il les faiſoit ſouſcrire à des conditions qui auroient mis l'approviſionneut de pain à ſa diſcrétion : d'avoir abuſé, pour tromper les boulangers, du nom de M. Necker, qui étoit détenu dans les priſons du Châtelet. Il demandoit pendant ſa détention que l'adminiſtrateur des finances comparut ; il lui donnoit en pleine audience les noms les plus durs, les plus outrageans ; il s'obſtinoit à ne répondre qu'en ſa préſence ; le miniſtre ne comparut point ; on laiſſa appaiſer les bruits ; l'effervéſcence que cauſoit un objet auſſi délicat, & le chevalier Rutledge fut élargi au commencement de janvier. Son élargiſſement pourroit-il prouver qu'il étoit coupable, & que le miniſtre étoit innocent (1) ?

Un auteur célebre, l'*Ami du peuple*, eut le courage, ſavoir, de dénoncer au public l'agioteur Génevois, comme auteur de la famine qui avoit déſolée le royaume ; comme le confident des conſ-

(1) Ce chevalier vient de publier une brochure intitulée : *Dénonciation ſommaire faite au comité des recherches de l'Aſſemblée Nationale, contre M. Necker, &c.* où il prouve à l'évidence ſon innocence, & la ſcélérateſſe de M. Necker.

pirations formées contre la patrie, &c. &c. L'accuſé ſentit qu'il étoit perdu, s'il ne le perdoit, & & ſon parti fut bientôt prit.

Le diſtrict des Cordeliers, indigné des atteintes portées en la perſonne de ce zélé patriote, mit un frein à l'audace des agens du pouvoir ; il nomma des commiſſaires-conſervateurs de la liberté des citoyens, arrêta que nul decret ne ſeroit mis à exécution qu'ils ne l'eussent viſé. Les ennemis de la révolution en frémirent ; ils tinrent conſeil, réſolurent d'envelopper ce diſtrict dans la ruine du dénonciateur, & ne négligerent rien pour la conſommer. Quelques députés de la Ville s'efforçoient de ſoulever contre lui les fauxbourgs St. Antoine & St. Marcel, en le repréſentant comme incendiaire. Inſtruit de ces lâches manœuvres, il ſe hâta de les détromper en leur faiſant connoître ſon cœur, & il y réuſſit.

C'eſt le ſort du peuple d'être pris dans les piéges mêmes les plus groſſiers ; & l'un des plus familiers aux ennemis publics, eſt de rendre ſuſpects les vrais patriotes, en leur donnant leurs propres noms. Les ſuppôts du deſpotiſme *Neckerien*, les valets de l'adminiſtration municipale, les déprédateurs de l'Etat, en un mot, tous ceux qui ſont intéreſſés aux déſordres publics, accouroient dans les cafés répandre le bruit que

l'*Ami du peuple* étoit un perturbateur du repo public, aux gages des proscrits. Cependant dix mille calomniateurs répandus de tous côtés, répétoient que le district des Cordeliers, ligué avec l'aristocratie, avoit formé un parti formidable pour opérer une contre-révolution, que l'*Ami du peuple* devoit se mettre à la tête, qu'on avoit fait chez lui des amas d'armes, & que sa cour étoit garnie de canons. Quand les têtes furent échauffées, on prit jour pour la scene tragique. La veille on distribua des cartes dans les halles aux personnes de bonne volonté, pour les inviter à se rendre rue Montmartre, n°. 22, à un bureau désigné, où on leur donneroit de l'argent, en leur disant ce qu'on exigeoit d'elles dans la soirée. Le bureau fut ouvert; un citoyen en informa le comité de police; deux commissaires accompagnés de fusilliers, s'y rendirent; ils écouterent à la porte; une femme qui exigeoit vingt-cinq louis, finit par en accepter un; une autre qui demandoit un louis, se contenta de douze livres; elles s'engagerent *à demander l'Ami du peuple, lorsqu'il seroit à la Ville, pour le traîner au reverbere.* Donneurs & receveurs d'argent furent conduits au comité; ceux-ci déclarerent tout. Leur déposition reçue, on les conduisit au comité municipal

des recherches, qui ſe garda bien de découvrir les manœuvres des municipaux.

Le lendemain matin, 22 janvier, le Châtelet renouvella la force du décret officiel. On craignoit que le peuple ne s'oppoſât à l'enlevement de leur ami; on craignoit d'éprouver de la réſiſtance de la part du diſtrict des Cordeliers. Le commandant général eut ordre d'appuyer le châtelet avec des forces ſuffiſantes; douze mille hommes furent commandés; trois mille tant fantaſſins que cavaliers, entremêlés à cinq mille eſpions, inveſtirent le territoire du diſtrict; l'infanterie occupoit les principales rues de l'arrondissement, depuis le carrefour de Bussy juſqu'au théâtre françois; la cavalerie occupoit la place de la comédie. Six mille hommes portés à l'entrée des fauxbourgs Saint Antoine & Saint Marcel, devoient empêcher les habitans d'accourir.

Sur les neuf heures, les huiſſiers ſe préſenterent au corps-de-garde du bataillon des Cordeliers, l'indigne décret à la main; il étoit daté du 8 octobre. Les commiſſaires gardiens de la liberté l'ayant trouvé contraire aux nouvelles loix, ſanctionnées, ils en ſuſpendirent l'effet durant huit heures, ſe référant à la déciſion de l'Aſſemblée Nationale. Les huiſſiers crurent ne

pouvoir passer outre ſans avoir pris les ordres du châtelet.

Cependant les eſpions qui accompagnoient la garde, ſe répandoient en calomnies & en menaces contre l'*Ami du peuple* ; ils invectivoient les citoyens du diſtrict, tandis que la plûpart des officiers les défioient par des propos inſultans, comme s'ils euſſent cherché à provoquer une action. La ſageſſe & la modération de ces citoyens les garantirent du malheur affreux que le plus léger reſſentiment auroit amené. Déja l'aſſemblée générale du diſtrict, convoquée à la hâte, avoit député des commiſſaires vers le commandant général (1),

(1) Ce ruſé courtiſan, ſi poli, ſi doucereux, ſi ſouple; ce petit paladin dont quelques campagnes ſans péril ont fait un héros imaginaire, ce philoſophe déſintéreſſé, qui s'occupa ſans ceſſe de projets de fortune ; ce prête-non patriote dont l'effuſion du plus pure civiſme eſt toujours ſur les levres. Il ſacrifia la gloire à l'ambition ; appellé à la tête de la milice pariſienne, il cacha ſoigneuſement ſes deſſeins ; il affecta de n'avoir point de volonté, crainte de déplaire; mais bien-tôt ſuivant ſes projets en ſilence, il s'appliqua à gagner les ſoldats, par ſa douceur & ſes fauſſes démonſtrations de patriotiſme : long-temps il les amuſa par des proceſſions, par des bénédictions de drapeaux, des jeux d'enfans. Il les promena de fête en fête. Pour s'étayer de toutes leurs forces, il

pour lui repréſenter qu'un appareil militaire, auſſi menaçant, avoit répandu l'alarme, & le

---

avoit commencé par les tenir unis pour s'en rendre maître ; il travailla à ſemer entr'eux la diviſion : il avoit ſuppoſé une conſpiration contre l'état, & la défection d'une compagnie entiere de grenadiers de la garde ſoldée : il afficha le danger de les laiſſer ſeuls monter chez le Roi : il inſiſta ſur la néceſſité de leur oppoſer un grand nombre de citoyens ſous le même coſtume, & il forma parmi les jeunes gens inconſiderés pluſieurs compagnies de grenadiers, & travaillant à leur inſpirer un eſprit de corps, il ſe les attacha par ſerment particulier, & les chargea de l'exécution de tous ſes ordres dans les expéditions d'éclat. Ces innovations ayant allarmé les patriotes clairvoyans, il prétendit les raſſurer en créant des compagnies de chaſſeurs, pour contrebalancer celles des grenadiers, remede qui n'avoit que l'inconvénient de doubler le mal ! Jaloux de purger la garde ſoldée des ſujets qui étoient peu dévoués à ſes ordres, & qui tenoient conſeil pour ſe faire rendre juſtice, il fit accuſer ces ſoldats d'avoir trompé dans une conſpiration chimérique, il les enveloppa, leur fit rendre les armes, les jetta dans le dépôt de St. Denis, où il les traita en apparence en ennemis d'état ; & telle eſt la faveur dont il jouit auprès de l'aveugle multitude, qui pourroit tout tenter impunément. Qui croiroit que cette homme ſi dangereux à la tête des troupes nationales a été nommé le libérateur de la France !

prier de venir rétablir le calme par sa présence. Il se contenta de répondre, *qu'en envoyant des forces aussi considérables, il n'avoit fait que suivre les ordres qu'il avoit reçu de M. Bailly, & qu'il avoit des affaires indispensables qui ne lui permettoient pas de se rendre à leur demande*: comme s'il étoit au monde quelqu'affaire plus importante que de prévenir une guerre civile! s'etant transportés chez M. Bailly, il leur répondit à son tour, *qu'il n'auroit pas cru qu'on eut fait marcher tant de monde*: excuse d'écolier de la part d'un homme qui avoit donné des ordres positifs, & sans doute des ordres par écrit; le commandant général étant trop adroit pour se compromettre.

D'autres commissaires nommés pour informer l'Assemblée nationale de ce qui se passoit, lui porter les craintes, les réclamations & les vœux du district, attendoient sa décision. Sans égard à l'attrocité du décret lancé contre l'*Ami du peuple*, aux atteintes portées à la liberté & à la sûreté publique, l'Assemblée arrêta que son président écriroit au district des Cordeliers pour l'avertir « que les décrets des 8 & 6 octobre, » sur la Jurisprudence criminelle, ne pouvant » avoir aucun effet rétroactif, les décrets de justice » antérieurs doivent recevoir toute leur exécution; » que personne n'y peut apporter obstacle, &

» qu'ainsi

» qu'ainſi la délibération que le diſtrict a priſe » de mettre un *viſa* ſur les jugemens portant dé- » cret de priſe-de-corps, qui doivent s'exécuter » dans l'étendue de ſon territoire, a, contre ſon » intention, l'effet de bleſſer l'ordre public, & » de renverſer les principes; qu'enfin l'As- » ſemblée nationale attend du patriotiſme du » diſtrict des Cordeliers, qu'il aidera l'exécution » du decret, loin d'y porter obſtacle ».

Lecture priſe de cet arrêté, deux commiſſaires ſe tranſporterent auprès du ſieur Carles, qui commandoit la troupe, pour lui déclarer que rien ne l'empêchoit plus de mettre à exécution les ordres dont il étoit porteur; à l'inſtant la maiſon de l'*Ami du peuple* fut inveſtie de tous côtés, & les rues adjacentes furent fermées par une triple ligne de ſoldats.

Le commandant général attendoit avec impa-

---

(1) Philoſophe ſans caractere, citoyen ſans vertu, ſans énergie, ſans vues, ſans principes; un ſeul acte d'oſtentation ſtoïque l'a porté ſur l'autel, d'où cent traits de foiblesse, cent preuves de faux zele, d'hypocriſie, de trahiſon, cent attentats n'ont pu encore le faire deſcendre : petit, ambitieux, vain, timide & rampant, il a renoncé à l'honneur pour la fortune, il immole les devoirs à la faveur, il ſeroit prêt à ſe couvrir d'infâmie, ſi quelques dignités en pouvoit être le prix.

tience l'arrêté de l'Assemblée nationale, & la délibération du district des Cordeliers ; ses aides-de-camp les lui porterent. Chargés de ses nouveaux ordres, ils se rendirent au Châtelet, allerent chercher les huissiers, & les ramenerent au domicile de l'*Ami du peuple*, où ils se présenterent vers les six heures du soir.

Trente officiers entrerent alors dans son appartement, l'épée à la main, & le fouillerent complettement ; ils étoient déterminés à le mettre en pièces : furieux de l'inutilité de leurs recherches, ils fouragerent, passèrent leur colere sur des pommes, & se mirent à empocher journaux, dénonciations & manuscrits (1), malgré les remontrances du commissaire, qui se piquoit d'honnêteté pour les faire rougir. Des Pandours en pays ennemi, en auroient usé moins librement que ces dignes patriotes en userent chez un de leurs concitoyens, dont tout le crime étoit d'avoir voulu les empêcher de périr. Puissent-ils avoir respecté les pièces qui feront un jour preuve de conviction de l'infidélité & des complots de l'administrateur des finances !

Tout étoit prévu. Au cas qu'on le manquât,

---

(1) On trouva dans un armoire sept lettres ployées, où sont développées des preuves *authentiques* des malversations de M. Necker.

ſes ennemis avoient arrêté qu'on lui ôteroit les moyens d'écrire ; on parloit de lui enlever ſes presses ; ſur les repréſentations de ſes chargés d'affaires, on ſe contenta de poſer des ſcélés ſur ſon imprimerie.

Ne pouvant concevoir qu'il n'eût que deux presses en activité, on s'imagina que celles de MM. Brune & de Savy lui étoient conſacrées. A onze heures (1) du ſoir, des grenadiers en firent ouvrir les portes par un ſerrurier, rompirent les formes, diſperſèrent les caractères, mirent tout en pièces : puis, fiers de leur expédition, ils ſortirent en triomphe, portant chacun une chandelle allumée au bout de leur fuſil.

Commissaires, huiſſiers & gardes reſterent chéz lui juſqu'à minuit. En ſe retirant, ils y inſtalèrent un gardien. Preſque toute la troupe avoit été juſqu'alors ſous les armes, elle ſe retira à l'exception d'un détachement de trois cents hommes, qui

(1) Notez que cette expédition nocturne fut faite à la ſuite d'un réglement du maire, portant qu'il ne ſeroit permis de faire aucune viſite de nuit chez les femmes publiques, afin de ne point porter atteinte à la liberté des citoyens. La bonne ame que celle du ſieur Bailli ! quoi qu'en diſent les médiſans, qui croyent que cette ordonnance de police ne tend qu'à mettre à couvert les eſcrocs & les chenapans qui ſe retirent la nuit chez les filles, & dont il a beſoin.

alla se poſter près de la comédie, où on le croyoit réfugié : ils y reſterent que quques heures. Ainſi finit cette honteuſe expédition (*a*) ; elle eut déshonnoré un gouvernement deſpotique ; elle a ſignalé l'aurore du prétendu règne de la liberté : & ce ſont les mandataires de la couronne, les gardiens des loix, les défenſeurs du peuple qui l'ont ordonnée. Pouvoir irréſiſtible des vanités mondaines, ſeras-tu toujours l'écueil de la ſageſſe & de la juſtice!

Ce coup d'autorité nétoit que la ſuite de deux décreté révoltans, dont l'un fut décerné le 6 octobre, à la requêtte du ſieur Joly l'autre le 8 oct. à la requête du ſieur de Brunsville.

Le décret à la requête du ſieur de Joly avoit pour objet une mépriſe innocente, faite ſur la foi d'un opprimé, qui réclamoit amerement contre un délit très-grave, commis dans l'assemblée des mandataires proviſoires de la commune de Paris : mépriſe que *l'Ami du peuple* s'étoit empressé de rétracter dès l'inſtant où elle lui fut connue. L'offenſe & la réparation avoient été publiques : les miniſtres, les députés à la ville, les juges du

(1) on prétend qu'elle a coûté plus de 500,000 livres au tréſor public ; car il a fallu acheter les chefs des comités de la plupart des diſtricts, les chefs de la ville, de la garde bourgeoiſe, & tous ceux qui pouvoient s'y oppoſer. Aveugles citoyens ! voila l'emploi d'une partie de vos dons patriotiques.

châtelet, & le commandant général ne pouvoient l'ignorer ; enfin la prise-de-corps avoit été convertie en ajournement personnel. Le décret à la la requête du sieur de Brunville, considéré comme suite de la plainte du sieur de Joly, devoit tomber avec elle.

Ces décrets long-temps ensevelis dans la poussiere du Greffe, y seroient toujours restés, s'ils n'en avoient été tirés par l'administration municipale, ou plutôt par l'administrateur des finances; car l'auteur patriotique étoit déja en possession de contrôler paisiblement la conduite des municipaux, de censurer leurs funestes projets, de dénoncer leurs malversations ; & ce n'est qu'à l'instant où il porta une main audacieuse sur le voile dont le ministre favori enveloppoit ses opérations désastreuses, que l'orage commença à gronder sur sa tête. A la vue de ses machinations dévoilées, il frémit de rage contre l'incorruptible défenseur des droits de la nation, & il ne songea plus qu'à le faire périr ; entreprise criminelle que l'administration municipale, le maire, le châtelet & le commandant général, trop lâches pour l'avoir formée, seconderent néanmoins avec empressement ; ils n'étoient que de dociles instrumens dans la main du principal ministre, placé derriere la toile.

Quelques jours après cette expédition, M. de

Bezenval, *honnoré des bontés ſpéciales de la cour* (1), fut jugé au châtelet, & déclaré innocent, en conſidération du *miniſtre adoré*, & de l'argent diſtribué à ſes juges. Quelle honte pour les françois!

Le ſerment civique prêté par l'Assemblée Nationale le 4 février pouvoit faire perdre au peuple la haute opinion qu'il a de la ſageſſe de ſes repréſentans, & tourner par conſéquent au profit des ennemis de la patrie ; c'eſt pourquoi M. Necker crût devoir réenchaîner toutes les classes de citoyens par un nouveau ſerment. Cette cérémonie ſe fit le 14 février.

Il lut le 6 mars un mémoire à l'Assemblée Nationale ſur la ſituation actuelle de l'état des finances, que M. de Monteſquiou combattît le 12 avec le plus grand ſuccès. Le miniſtre y inſiſtoit beaucoup pour que l'Assemblée prît toutes les meſures poſſibles pour affermir le crédit de la caiſſe d'eſcompte, de cette caiſſe qui depuis ſi long-temps ſubſtitue preſque totalement la circulation de ſes billets à celle du numéraire, pour favoriſer, de concert avec l'Adminiſtrateur des finances, une contre-révolution, en nous faiſant éprouver de nouveau la diſette des ſubſiſtances. Quelle horreur! quelle abomination!

Le fameux livre rouge a été livré ; qu'il en a coûté au miniſtre jadis adoré, pour publier cette liſte des ſang-ſues de l'état!.... Il va enfin ſubir.... bientôt il ne ſera plus cet intriguant conſommé,

qui ne pût reſpirer que dans l'atmoſphere du cabinet, qui auroit renoncé plutôt à la vie qu'au timon des affaires, & qui étoit rongé de l'ambition de dominer ſur la France ſous le nom de régent. Pour ſe rendre maître de la nation, il affiſcha la bienfaiſance, puis il chercha à relever le peuple qu'il n'aimoit point, & à humilier les grands qui le mépriſoient; mais dupe, & de ſes hauteurs ſimulées, & de ſa fauſſe popularité, il ne tarda pas à flatter les courtiſans qui pouvoient le maintenir en place, à trahir le peuple qui avoit fait ſa réputation, & à lui faire perdre les droits qu'il ſembloit travailler à lui rendre. Sacrifiant à ſa gloriole le bonheur de la nation, il entreprit de remettre au monarque le ſouverain pouvoir, & pour la forcer à reprendre ſes fers, il l'épuiſa de miſere, la livra aux horreurs de la diſette, à la crainte de la famine, & devint l'ame d'horribles conſpirations qui devoient réduire la capitale par le fer & le feu. Vous attendiez de lui votre bonheur ô françois! Il auroit conſomé mvotre ruine. Pour reprendre l'empire, il leva ſur les peuples une contribution patriotique, qu'il employa à payer l'armée, à ſubjuguer les comités de l'Aſſemblée Nationale, l'adminiſtration municipale, & les chefs de diſtricts; il continua juſqu'au dernier moment ſes opérations déſaſtreuſes ſur les grains; il accapara le numéraire par des billets de caiſſe dont il inondoit le public, & qu'il

forçoit de recevoir & aux barrieres & à la ville; il théorisa pour subvenir aux frais d'une campagne prochaine, & s'il n'avoit pû enchaîner la nation par les mains de la milice nationale, vous l'auriez vu appeller contre le peuple les troupes réglées, & renouveller avec plus d'adresse les préparatifs menacans du 1 juillet.

Nous le disons en frémissant, tant que cet homme auroit été au timon des affaires, tant qu'il auroit été l'ame du cabinet, tant qu'il auroit pu se procurer de l'argent, il n'y auroit point eu de terme à nos maux, point de terme aux conspirations; de nouveaux piéges pour opprimer le peuple se seroient succédés sans cesse, sans cesse se feroient succedés de nouveaux projets pour épuiser le peuple, remplir le tréfor, tenir sur pied une armée formidable; corrompre les législateurs, les administrateurs municipaux, les chefs des districts; soudoyer les légions innombrables de courtisans, de pensionnaires royaux, des satellites du gouvernement, des suppôts de l'autorité, &c.

FIN.

ERRATA.

Pag. 81, lig. 6, il propose, *lis.* il proposa.
idem. lig. 17, excusable, *lis.* exécrable.
idem. lig. 21, estimer, *lis.* continuer.
82, lig. 7, qui étoit détenu, *lis.* étoit detenu.
idem. lig. 20, savoir, *lis.* au mois de janvier.
86, lig. 18, prête-non, *lis.* prétendu.
88, lig. 9, après ces mots, *chez M. Bailly*, *Lis.* la note qui se trouve à la page suivante.